



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

**14**<sup>e</sup> séance plénière

Mercredi 18 septembre 2002, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

---

*Président :* M. Kavan . . . . . (République tchèque)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président :** Je donne la parole à S. E. M. Rialuth Serge Vohor, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la République de Vanuatu.

**M. Vohor (Vanuatu) :** Je souhaite tout d'abord présenter à cette honorable Assemblée les salutations du peuple de la République de Vanuatu. Notre avenir sera déterminé par les nations représentées ici aujourd'hui.

Je souhaite également profiter de cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-septième session. Vous occupez ce poste durant une période de turbulence dans les relations internationales, et ma délégation tient à vous faire part de son soutien et à vous offrir toute sa collaboration pendant que vous guidez cette noble Organisation à travers cette période difficile. Je souhaite également saisir cette occasion pour souligner avec une grande reconnaissance la contribution de votre prédécesseur, qui a su mener à bien, en faisant preuve d'une grande compétence, les travaux de la cinquante-sixième session.

Je voudrais également saluer avec beaucoup de gratitude et d'admiration les qualités exceptionnelles de dirigeant et de diplomate de M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU. Sa grande sagesse a permis à l'ONU de conserver sa crédibilité et son utilité, non seulement en matière de maintien de la paix dans le monde mais également en ce qui concerne la capacité de l'Organisation de relever les défis des pays en développement, y compris le Vanuatu.

J'ai également le plaisir de souhaiter la bienvenue à la Confédération suisse en tant que Membre de l'ONU, et je me réjouis fortement de l'admission prochaine de la République démocratique du Timor-Leste, le Vanuatu ayant eu l'honneur de participer dans ce pays au processus de maintien de la paix administré par les Nations Unies.

Les terribles événements du 11 septembre resteront longtemps gravés dans nos mémoires. J'ai le devoir solennel, au nom du Gouvernement et du peuple de Vanuatu, de transmettre au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique, y compris les familles des victimes innocentes du 11 septembre 2001, nos sincères condoléances pour tous les innocents qui ont perdu la vie au cours de l'acte le plus inhumain de l'histoire moderne. Les actes barbares et lâches du 11 septembre ont ébranlé les fonctions et les principes sur lesquels est bâtie l'Organisation. Ils nous ont fait entrer dans une nouvelle période d'incertitude mondiale.

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le terrorisme est devenu le fléau de notre époque. Ce phénomène complexe a endommagé notre planète, et nous nous devons, en tant que membres responsables de la communauté internationale, de travailler en étroite collaboration afin de l'éradiquer. Néanmoins toute action ou mesure de représailles doit recevoir un soutien international par le biais des structures internationales et multilatérales officielles, à commencer par l'Organisation des Nations Unies, l'organisation internationale la plus représentée à travers le globe. Toute action menée indépendamment de tels organismes est très périlleuse. Nous demandons que toute action entreprise soit avant tout destinée à servir son objectif, c'est-à-dire garantir la justice, la paix et la sécurité mondiales futures.

Nous demandons en particulier aux initiateurs d'une action militaire contre l'Iraq de faire preuve d'une grande sagesse et d'une grande responsabilité afin de veiller à ce que leurs décisions ne créent pas un nouvel ordre mondial fait d'insécurité, de haine et de conflits, définis par des clivages culturels, ethniques et religieux. Toute action doit s'inscrire dans le cadre des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et de la législation internationale établie.

Bien que la lutte contre le terrorisme occupe le devant de la scène, elle ne doit pas nous faire oublier ou négliger les questions relatives au développement et à la sécurité inhérentes aux pays en développement, en particulier aux petits États insulaires. Une partie des ressources sera inévitablement redirigée vers ce phénomène sécuritaire en pleine expansion, mais il ne doit pas occulter le programme de développement des pays en développement. C'est dans ce contexte que ma délégation souhaite s'associer aux déclarations faites par d'autres pays insulaires du Pacifique pour souscrire aux déclarations du Forum des Îles du Pacifique qui ont été publiées en tant que document de l'Organisation des Nations Unies.

Le récent Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu en Afrique du Sud, nous a rappelé sans équivoque qu'il reste beaucoup à faire pour relever les défis inhérents à de nombreuses économies mondiales en développement. L'environnement et l'impact négatif des changements climatiques sont extrêmement inquiétants, et nous implorons les pays qui ne l'ont pas encore fait de ratifier au plus vite le Protocole de Kyoto. La ratification par le Japon, l'Union Européenne, la Chine et la Russie a été la bienvenue.

La politique agressive des pays développés continue de marginaliser un grand nombre des très petites économies en développement, telle que le Vanuatu. Les engagements contraignants à des législations et des déclarations internationales établies forment la base et la pierre angulaire de la construction d'un monde pacifique et juste dans lequel la justice passe avant tout. Un partenariat et une collaboration équitables doivent exister pour que nous puissions tous apporter notre soutien et notre confiance.

Alors que les petites nations, tels que le Vanuatu, sont forcées de se conformer aux conditions définies par les pays développés, certains de ces mêmes pays choisissent simultanément d'imposer des politiques qui enfreignent les positions nationales et régionales.

Le Vanuatu est fermement opposé à la prolifération des armes nucléaires sous quelque forme que ce soit. Dans ce contexte, mon gouvernement condamne à nouveau sans réserve le transport continu de matériaux radioactifs à travers l'océan Pacifique. Cette inobservation flagrante de l'opposition nationale et régionale est une démonstration claire de la politique des puissants, et cette négligence est une honte au vu d'un grand nombre des idéaux et des principes soutenus par cette Organisation et ses autres entités appropriées. Avec l'adoption récente de la Politique régionale des océans des îles du Pacifique lors du Forum des dirigeants des îles du Pacifique dans la République des Fidji, je demande avec force aux pays expéditeurs de respecter les efforts faits par les pays insulaires du Pacifique pour sauvegarder leur principale ressource : la mer.

Les conditions imposées par les puissants par rapport aux initiatives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) démontrent également clairement le jeu des puissants dans lequel nous voyons les « grands pays » manipuler l'ordre mondial à leur propre avantage. Ces politiques abominables étendent à l'extrême les frontières de la souveraineté nationale et profitent aux pays développés. Nous devons mettre un terme à toute cette hypocrisie, si nous, les petits pays, voulons être traités de manière juste en tant que partenaires égaux de la communauté internationale.

Le Vanuatu s'oppose aux politiques discriminatoires et législatives qui exposent notre vulnérabilité à un environnement mondial sujet à des fluctuations. Certains de nos efforts nationaux visant à

stimuler notre croissance économique sont étouffés par les pressions énormes du club des « riches » qui font tout pour que leur position prime. Où cela nous laisse-t-il? Je me dois de mettre l'accent sur cela, car le Vanuatu a fait de son mieux pour se conformer aux initiatives de l'OCDE, y compris en passant des lois contre le blanchiment d'argent, et pour garantir la transparence des transactions financières. Et pourtant, cette organisation riche et influente continue de présenter de nouvelles demandes. Nous sommes prêts à négocier dans une limite de temps qui doit en premier lieu être adaptée à nos conditions économiques et politiques, mais l'OCDE doit parallèlement être prête et apte à fournir une aide et des solutions immédiates. Toute décision de l'OCDE de mettre sur une liste noire les pays tels que le Vanuatu est prématurée et injustifiée et sert uniquement les intérêts du club de l'OCDE. Le Vanuatu est confronté à un dilemme car les pays qui ont introduit cette politique de paradis fiscal durant la période coloniale continuent d'imposer des demandes qui ne sont pas raisonnables pour notre économie déjà faible.

À ce propos, je dois également mentionner les difficultés extrêmes auxquelles est confronté mon pays alors qu'il tente de mener à bien son programme de réformes. Avec les priorités relatives au millénaire en arrière-plan, l'assistance financière nécessaire pour appliquer de manière efficace les priorités relatives au développement du pays fait nettement défaut. Nous nous sommes habitués à recevoir de nombreux conseils étrangers, qui ne s'accompagnent malheureusement d'aucun soutien financier, ce qui a placé une très lourde charge sur les ressources déjà faibles disponibles dans le pays. Je pense qu'il est important que nos partenaires de développement tentent de comprendre davantage les particularités et les caractéristiques propres non seulement au Vanuatu, mais également à d'autres économies petites et fragiles du Pacifique.

L'interdiction actuelle d'exporter le kava vers l'Europe et les États-Unis d'Amérique est un autre indicateur des politiques injustes et discriminatoires pratiquées par les pays puissants. Nous pensons que d'autres pays imposeront à leur tour l'interdiction. Alors qu'il n'existe aucune preuve scientifique pour justifier de telles sanctions commerciales, ces dernières ont eu un impact négatif sur l'économie du Vanuatu. Nous recherchons donc le soutien et la compréhension de la communauté internationale afin de permettre que

des recherches scientifiques adéquates soient entreprises avant l'imposition de telles restrictions commerciales. Les produits de kava exportés vers l'Europe et d'autres destinations sont mélangés avec d'autres produits sans kava. Et il est pour le moment totalement injuste et discriminatoire d'imposer de telles interdictions.

Mon gouvernement soutient totalement les efforts de réforme du système des Nations Unies visant à garantir une Organisation plus forte et plus efficace. Ma délégation souhaite à ce sujet faire sienne la position d'autres délégations quant au besoin de redéfinir la composition du Conseil de sécurité afin qu'elle reflète mieux la représentation géographique et de groupes sous-représentés des États Membres de l'ONU sans pour autant affecter l'autorité du Conseil.

La question de Taiwan doit également être traitée ici de manière appropriée. La résolution 2758 (XXVI) de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale de 1971 a fourni une réponse à la représentation légale et politique de la République populaire de Chine en tant que Membre des Nations Unies. En conséquence, toute tentative faite par Taiwan d'être admise à l'ONU, dans l'un de ses organismes affiliés ou dans ses institutions spécialisées ne sera pas appuyée par mon gouvernement. L'ONU doit veiller à ne pas s'impliquer dans le conflit entre la Chine et Taiwan, qui demeure une affaire totalement propre à la Chine.

Je souhaite également saisir cette occasion pour poser le problème de la Papouasie occidentale. Lors du Sommet du Millénaire, le Premier Ministre de Vanuatu de l'époque a abordé un point important, à savoir le principe de l'autodétermination du peuple de Papouasie occidentale. La question de la Papouasie occidentale a toujours occupé une place spéciale dans le programme de politique étrangère de Vanuatu. La Charte des Nations Unies épouse les principes qui continuent de guider les efforts de l'Organisation dans le processus d'autodétermination. Nous sommes totalement convaincus que si l'ONU veut être cohérente avec ses décisions relatives à la reconnaissance et au respect des droits fondamentaux à l'autodétermination, la question de la Papouasie occidentale doit être inscrite à l'ordre du jour du Comité des Vingt-Quatre. Ce que nous demandons à nouveau. La politique de porte close à l'égard des demandes de la Papouasie occidentale continue d'ébranler la crédibilité de l'ONU quant à sa capacité de traiter une affaire assez essentielle. Je pense qu'il est dans le grand intérêt de la communauté

internationale que la question de la Papouasie occidentale soit réexaminée. Nous demandons également qu'une commission d'enquête soit établie afin de vérifier les informations sur les atrocités qui auraient été commises en Papouasie occidentale.

Pour terminer, nous devons continuer de soutenir le rôle pivot de l'ONU dans ses efforts pour créer un monde juste et équitable. Nous devons inverser la tendance vers un fossé grandissant entre les pays développés et les pays en développement afin de garantir une prospérité économique et sociale pour tous, condition préalable pour garantir stabilité politique, paix et sécurité à travers le monde. La mise en place efficace de la politique de l'ONU en matière de développement, et en particulier de la Déclaration du Millénaire et des Déclarations de Monterrey et de Johannesburg, fera avancer ce processus. Un environnement international plus favorable contribuera à répondre aux besoins prioritaires relatifs au développement des pays en développement, et à réduire les grands déséquilibres économiques existants aujourd'hui. Une véritable bonne volonté, le respect, la tolérance et l'égalité sont également nécessaires pour pouvoir aller de l'avant. Le rôle de l'ONU sera crucial dans ce processus, mais uniquement si ses Membres font preuve de soutien.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mustafa Osman Ismail, Ministre des affaires étrangères du Soudan.

**M. Ismail** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes pleinement convaincus que votre expérience diplomatique reconnue vous permettra d'assurer le succès des importants débats de cette session et mènera à l'adoption de résolutions et de recommandations qui sont à la hauteur des défis internationaux actuels. Je manquerais à mon devoir si je n'exprimais pas également mes remerciements à votre prédécesseur, M. Han Seung-soo, pour ses efforts inlassables visant à revitaliser le rôle de l'Assemblée générale. Je voudrais aussi exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement soudanais, nos sincères félicitations au peuple et au Gouvernement suisses à l'occasion de l'admission de leur pays à l'Organisation. En outre, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter, au nom du peuple et du Gouvernement soudanais, l'État du Timor-Leste de son

admission prochaine à l'Organisation des Nations Unies.

Une année entière s'est écoulée depuis les actes de terrorisme déplorables du 11 septembre, qui ont terrifié cette ville, site du siège de l'Organisation, où les drapeaux de tous nos pays sont hissés et où nous nous réunissons pour débattre de la paix, de la sécurité et de la justice. L'anniversaire de la tragédie du World Trade Center est une occasion de renforcer la solidarité internationale et de s'engager à combattre le terrorisme. Il nous amène à réaffirmer notre conviction que le terrorisme est un ennemi furtif qui ne connaît pas de religion, d'ethnie ni de patrie. C'est un défi qui doit être relevé dans le cadre d'un effort international collectif. La guerre contre le terrorisme doit être menée grâce à une coopération et à une coordination nationales, régionales et internationales, conformément aux principes du droit international et sous les auspices de l'ONU.

Le Soudan, tout en réaffirmant son attachement, sa participation et son appui à la campagne internationale contre le terrorisme, souhaite appeler l'attention de la communauté internationale sur les sentiments d'angoisse éprouvés dans différentes régions du monde en raison du déraillement de cette campagne, dont les voies et objectifs ne sont plus clairs, et en raison de la manipulation de la campagne par les forces de l'extrémisme et les partisans de l'affrontement entre les civilisations et les cultures.

La situation dans le monde arabe et islamique en général, et au Moyen-Orient en particulier, reflète cette angoisse et ces sentiments. Par conséquent, le Soudan, qui préside actuellement l'Organisation de la Conférence islamique, réaffirme son rejet et sa dénonciation de ce déraillement et demande instamment que la campagne internationale contre le terrorisme soit menée conformément aux règles du droit international. Nous appuyons l'appel lancé par S. E. M. Hosni Moubarak, Président de l'Égypte, en vue de la convocation d'une conférence internationale sur le terrorisme.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, présenté à la présente session, reflète le souhait des pays du monde de renforcer la coopération, d'alléger la pauvreté, d'éliminer le fardeau de la dette, et de régler les conflits de manière à créer un monde de justice et d'équité, exempt de griefs, d'injustices, de haine, d'intolérance, de politique de deux poids, deux

mesures, de conspirations et de politisation, qui vont à l'encontre des nobles objectifs de respect et de renforcement des droits de l'homme. Le Soudan réaffirme sa conviction ferme que l'ONU demeure le mécanisme idéal pour parvenir à la coopération internationale. Par conséquent, le Soudan réaffirme qu'il est prêt à coopérer pleinement, dans tous les domaines, avec les organes de l'ONU. Fort de cette conviction, le Soudan demande la revitalisation de tous les organes de l'ONU et insiste pour que la plus grande priorité soit accordée au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale à cet égard.

Au cours de l'an dernier, les relations du Soudan avec l'ONU ont connu une amélioration sensible, illustrée par la visite importante et fructueuse du Secrétaire général Kofi Annan à Khartoum. Cette visite a été une bonne occasion pour lui de noter l'évolution positive intervenue dans notre pays dans tous les domaines. Cette visite a renforcé la coopération entre le Soudan et l'Organisation internationale. Au début de cette année, il y a eu également des visites au Soudan de directeurs généraux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Le Soudan maintient de bons réseaux de communication et de coordination avec l'ONU et ses institutions spécialisées, sur la base des principes fondamentaux de sa politique étrangère, dont celui d'ouverture aux niveaux régional et international, et dans le cadre de son ferme engagement à participer activement à toutes les activités visant à réaliser les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

La Charte appelle au règlement pacifique des différends et insiste sur le rôle important des organisations régionales en la matière. Le Soudan préside actuellement deux organisations régionales, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), composées des pays où des conflits majeurs existent et préoccupent vivement la communauté mondiale. À travers l'IGAD, le Soudan s'efforce de régler la situation en Somalie et au Soudan. À travers l'OCI, dont les membres comprennent le Pakistan, l'Iraq, la Palestine et la Bosnie-Herzégovine, en plus de 57 autres pays, représentant ainsi près du tiers des pays siégeant à l'Assemblée générale, nous

n'épargnons aucun effort pour trouver des solutions aux graves crises nationales et régionales.

Seuls le règlement des causes profondes du conflit arabo-israélien, la fin de l'occupation, l'application des résolutions internationales légales, le rétablissement des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à créer un État, avec Al Qods Al Charif comme capitale, contribueront à instaurer la sécurité et la stabilité dans cette région instable du monde.

Nous voulons souligner l'importance d'un règlement politique entre l'Iraq et l'ONU. Nous voudrions épargner à l'Iraq et à la région le risque d'une autre guerre. En tant que Président de l'OCI, le Soudan a noué des contacts suivis avec le Secrétaire général des Nations Unies, les ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et le Ministre iraquien des affaires étrangères; et ces efforts ont abouti à l'acceptation inconditionnelle par l'Iraq du retour des inspecteurs. Nous saluons la décision courageuse des dirigeants irakiens, prise avant-hier, de permettre le retour des inspecteurs, et nous espérons que cela conduira à la levée des sanctions imposées à l'Iraq et à la consolidation de sa sécurité, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, pour lui permettre de retrouver son rôle actif aux plans régional et international.

La naissance, l'an dernier, de l'Union africaine a été en Afrique un grand événement qui a renforcé les aspirations et les espoirs du continent en sa libération totale du cauchemar des conflits, de la pauvreté et du sous-développement, en vue de réaliser la solidarité, l'unité, la sécurité et un développement durable sur tous les plans. Nous attendons de travailler de près avec la nouvelle organisation internationale, l'Union africaine, par le biais de ses nouveaux mécanismes, tels que le Conseil africain pour la paix et la sécurité, pour pouvoir coordonner, avec l'ONU, les efforts de développement de notre continent et ce, par une coopération bilatérale effective entre les pays et une coopération régionale, dans le cadre de regroupements économiques et de partenariats.

À cet égard, le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) témoigne de la capacité du continent de lancer et de coordonner des initiatives entre les pays d'Afrique. Il reflète également le désir sincère du continent de coopérer à travers cette

initiative, qui précise clairement les priorités socioéconomiques. Les diverses régions du continent ont également fixé leurs priorités dans les domaines des infrastructures, de l'énergie, de l'environnement, des communications, de l'éducation, de la santé et des soins de base. Je lance à la communauté internationale un appel à soutenir l'Afrique à travers ce nouveau Partenariat pour qu'elle concrétise ses aspirations. Nous demandons également à l'Afrique de parler d'une même voix sur le suivi et la mise en oeuvre du NEPAD par le biais des mécanismes de l'Union africaine, notre organisation à tous.

S'agissant de l'évolution survenue dans mon pays, je voudrais informer l'Assemblée des récents efforts visant à régler le conflit au sud du pays. Je rappelle que mon gouvernement a toujours considéré la question de la paix et de la fin des combats dans le sud du pays comme une priorité et un objectif stratégique. Cela est dicté par notre conviction que la paix nationale conduit à la paix régionale qui, à son tour, favorise la paix internationale, à laquelle nous aspirons tous. Mon pays n'épargne aucun effort pour trouver une solution effective à ce problème. À cet égard, nous avons organisé des conférences et rencontres nationales, et répondu favorablement aux divers efforts régionaux et internationaux visant à mettre fin au conflit. Dans ce contexte et dans le cadre de l'initiative de l'IGAD, menée par le Kenya, et grâce aux efforts de médiateurs, le Gouvernement et le mouvement rebelle ont signé le 20 juillet dernier l'accord-cadre de Machakos. Cet accord a été largement reconnu comme un pas sur la voie de la paix, et appuyé à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Mais le mouvement rebelle a entravé ces progrès par son intention de poursuivre ses activités militaires et de revenir sur des questions déjà réglées durant le premier cycle d'entretiens. Ce fait regrettable a forcé le Gouvernement à suspendre les négociations.

Mon gouvernement estime qu'il est déraisonnable de poursuivre des activités militaires après la signature du Protocole. Il continuera d'assumer ses responsabilités pour protéger notre intégrité territoriale et notre sécurité nationale et pour trouver des solutions à la cruelle situation humanitaire de nos citoyens affectés par ces actions militaires, aussi bien que pour garantir la paix et la stabilité à tous les citoyens.

Tout en évoquant les points importants de l'évolution politique et constitutionnelle dans mon pays, je voudrais insister sur la politique de mon

gouvernement visant à consolider la démocratie et à promouvoir les droits de la personne au Soudan, en particulier après les mesures positives prises dans les domaines de la liberté politique et de la liberté de la presse. Ce processus a ouvert la voie à la participation de tous les citoyens au niveau national.

La politique étrangère du Soudan à l'égard des États et des organisations internationales et régionales est guidée par une vision claire, sur la base de principes bien définis, à savoir une politique d'ouverture à l'égard des autres pays, une participation effective à toutes les instances internationales et régionales, et un dialogue constructif, basé sur l'objectivité et la transparence. Inspiré par ces positions de principe, le Soudan espère jouer un rôle constructif sur des questions de coopération régionale en Afrique et avec ses voisins. Le Soudan est bien placé pour assumer un tel rôle, vu sa situation géopolitique et ses ressources humaines et naturelles. Avec cette politique, les relations du Soudan avec ses voisins arabes et africains ont connu une amélioration sensible en matière de coopération économique, d'échanges et de partenariats stratégiques. Ceci s'applique également à notre dialogue avec les États-Unis, qui entre dans sa troisième année. Les relations entre les États-Unis et le Soudan ont été marquées par une évolution positive, passant d'une phase de rupture à un stade où les États-Unis participent pleinement aux efforts visant à régler le conflit par la voie pacifique au Soudan.

Nous attendons avec intérêt de renforcer les relations avec les États-Unis et de les rendre plus équilibrées, car nous sommes conscients du poids politique et économique de ce pays et de son rôle influent dans toutes les questions régionales et internationales. Malgré les difficultés qui subsistent entre nous, nous sommes pleinement confiants que nos relations avec les États-Unis progresseront dans un proche avenir et seront caractérisées par une coopération à tous les niveaux, tant que les deux parties demeurent engagées à poursuivre la voie du dialogue plutôt que celle de l'affrontement.

Nous sommes également persuadés qu'un dialogue en profondeur nous permettra d'instaurer la confiance entre les deux pays, de manière à éviter l'amertume du passé, comme la destruction malencontreuse de l'usine pharmaceutique d'Al-Shifa, qui a été faussement accusée de produire des armes

chimiques. Cela témoigne de l'importance du processus de mise en place de mesures de confiance.

La fin du XXe siècle a été témoin de nombreux conflits et guerres qui préoccupent la communauté internationale. L'effet négatif de la mondialisation continue d'élargir le fossé entre les pays du Nord et ceux du Sud. Bien que des progrès importants aient été réalisés en matière de coopération internationale, grâce aux améliorations qualitatives à l'ONU et au rôle louable joué par son Secrétaire général, M. Kofi Annan, de nombreux défis et questions continuent de préoccuper la conscience de la communauté internationale. Voilà pourquoi le processus de réforme à l'ONU, notamment en ce qui concerne le Conseil de sécurité, demeure essentiel.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hassan Wirayuda, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

**M. Wirayuda** (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation indonésienne, j'ai le plaisir de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que dans votre direction sage et avisée nos délibérations seront fructueuses.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour accueillir chaleureusement et féliciter le nouveau Membre de l'Organisation mondiale, la Suisse. Nous nous préparons aussi à accueillir le Timor oriental quand il se joindra à notre Organisation dans les jours qui viennent.

En novembre 2001, à cette même tribune, j'avais déclaré que pour lutter efficacement contre les multiples menaces et défis auxquels l'humanité est confrontée, nous devons nous pénétrer d'un esprit démocratique, pour éviter que nos efforts échouent.

Dans les relations et les interactions entre nations, l'esprit démocratique se concrétise par le multilatéralisme. Le multilatéralisme existe lorsqu'un groupe de nations adopte certains objectifs et que chaque membre a une responsabilité égale dans leur réalisation. Cela comporte le respect des sensibilités et des points de vue des uns et des autres et nécessite par conséquent des débats et la formation d'un consensus. Chaque pays, aussi petit et aussi pauvre soit-il, est égal à un autre.

À mon avis, la forme ultime du multilatéralisme, c'est une ONU avec une Assemblée générale déjà

revitalisée, un Conseil de sécurité qui représente réellement les Membres de l'Organisation, et un Secrétariat conçu plus rationnellement qui réponde aux besoins et aux intérêts de tous les États Membres.

La nécessité du multilatéralisme n'apparaît nulle part plus clairement que dans notre réponse au fléau de notre époque : le terrorisme international. Le rôle de l'ONU ne saurait être plus vital que dans ce domaine.

Les actes de terrorisme du 11 septembre 2001 à New York et à Washington ont constitué une attaque non seulement contre les États-Unis, mais aussi contre la civilisation et les valeurs humaines. Ainsi, la coalition qui a réagi face à ces attaques devait représenter toute l'humanité, toutes les nations, religions et cultures.

Voilà pourquoi l'ONU a participé activement à la réponse à ces attaques et doit continuer de jouer un rôle clef pour permettre à la communauté mondiale de réagir à la menace constante du terrorisme international, afin d'éviter que cette entreprise n'échoue à long terme.

Ceci vaut également en ce qui concerne nos efforts pour faire avancer l'ordre du jour en matière de désarmement, qui est un autre impératif. Tant que les États concernés ne se débarrasseront pas de leurs arsenaux d'armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, biologiques ou chimiques, les dangers subsisteront pour la race humaine dans son ensemble, qui risque d'être anéantie à la suite d'un unique holocauste.

Selon le principe multilatéral de l'égalité, les États ne doivent pas s'accrocher à des privilèges qui découlent de leur supériorité militaire.

Une action corrective multilatérale peut également instaurer la paix là où, pendant des années, la violence et les effusions de sang ont prévalu. Au Moyen-Orient, les Puissances qui ont le plus d'influence sur la région sont appelées à adopter une approche juste et équilibrée dans la question de Palestine. Elles peuvent, si elles le souhaitent, persuader Israël de retirer ses forces des territoires occupés et de cesser ses activités de colonisation, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Ceci ouvrira la voie à la création de deux États, Israël et Palestine, vivant côte à côte, dans des

frontières internationalement reconnues. C'est alors seulement que la paix aura une véritable chance.

Dans ce contexte, nous relevons avec intérêt le communiqué publié hier par le Quatuor sur le Moyen-Orient, qui met en évidence un plan de campagne pour concrétiser cette vision.

Ailleurs, il importe de rappeler que la situation en Iraq est une question qui préoccupe le Conseil de sécurité depuis quelque temps. Ces dernières semaines, nous avons assisté à l'intensification de l'intérêt de la communauté internationale pour cette question. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que des mécanismes existent déjà au sein du système des Nations Unies pour examiner cette question. Au moment d'aborder de front le problème actuel, l'Indonésie estime qu'il est nécessaire que les efforts de paix soient totalement épuisés et que les mécanismes existants de l'ONU soient pleinement utilisés et, le cas échéant, renforcés.

Tout recours unilatéral à la force risque non seulement de saper l'autorité de l'ONU, mais de déstabiliser la région immédiate, et au-delà, avec les conséquences humanitaires qui en découlent.

Pour sa part, l'Iraq doit pleinement respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous sommes encouragés par la récente décision du Gouvernement iraquien d'autoriser le retour des inspecteurs de l'ONU. Nous avons la certitude que cela ouvrira la voie à un règlement pacifique du problème et exclura une attaque contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

La situation en Iraq ne saurait être considérée indépendamment de son contexte. La manière dont nous abordons ce problème aura des répercussions sur la question de Palestine et le défi que représente le terrorisme.

En Afghanistan, l'ONU a accompli un travail louable en aidant les parties afghanes à gérer la transition post-Taliban. La communauté internationale doit à présent aider le peuple afghan à édifier la nation, à relever l'infrastructure du pays et à renforcer le gouvernement qui vient de se constituer.

À long terme, la lutte contre le terrorisme ne saurait être gagnée que si nous remportons une guerre plus fondamentale, à savoir celle contre la pauvreté. L'élimination substantielle de la pauvreté, en fait, est ce à quoi se résument les objectifs du Millénaire pour le développement. Comme l'a dit le Secrétaire général,

la communauté internationale a effectué des progrès dans ce sens, l'Asie de l'Est enregistrant les gains les plus importants.

Cependant, le chemin à parcourir est encore long, avant que nous puissions atteindre l'objectif de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour.

Si nous souhaitons atteindre les objectifs du Millénaire, un facteur important en sera la mise en place d'un régime commercial international là où les pratiques unilatérales et le protectionnisme auront fait la place à un multilatéralisme véritable. Nous avons donc bon espoir que les négociations prochaines, décidées par la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Doha, l'an dernier, permettront la pleine intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Encore faudra-t-il, dans une large mesure, s'assurer que les annonces de contribution faites à Monterrey à la Conférence internationale sur le financement du développement soient honorées puis dépassées.

Au début du mois, le Sommet mondial pour le développement durable est parvenu à un accord sur un programme mondial de réduction de la pauvreté et de restauration de l'intégrité du système écologique de notre planète et a mis au point un plan permettant la transition à une utilisation plus efficace des combustibles à base de carbone et des sources d'énergie renouvelables. Bien que nous ne disposions d'aucun calendrier, il n'en demeure pas moins que nous avons un plan d'application pratique à mettre en oeuvre par un partenariat mondial entre gouvernements, entreprises privées et société civile.

Un facteur qui ferait s'envoler nos espoirs est la tendance unilatérale si manifeste au niveau mondial. Face à cette tendance, il devient de plus en plus nécessaire et souhaitable que les organisations régionales gagnent en force et se partagent une partie du fardeau actuellement supporté par l'Organisation des Nations Unies. Ce rôle était envisagé pour elles alors même que l'Organisation mondiale était créée, il y a 57 ans.

De manière générale, les organisations régionales respectent strictement le régime multilatéral et, à ce niveau, de nombreux problèmes mondiaux sont beaucoup plus faciles à gérer. Il serait donc fortement recommandé de trouver les moyens de promouvoir



davantage la synergie naturelle entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Un bon exemple est l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dont l'Indonésie est membre fondateur. Pendant de nombreuses années, nous, à l'ANASE, avons oeuvré de concert avec les instances des Nations Unies au très net bénéfice de nos peuples. C'est dans cet esprit que nous, pays de l'ANASE, nous portons coauteurs d'une résolution de l'Assemblée générale sur le renforcement de la relation de travail entre notre organisation régionale et le système des Nations Unies.

Bien avant les attaques du 11 septembre 2001, un programme régional de lutte contre le terrorisme et contre d'autres actes relevant de la criminalité transnationale faisait partie intégrante de notre coopération fonctionnelle à l'ANASE. Face à l'émergence de la menace mondiale, l'ANASE a mis au point un plan de travail pour l'application de la Déclaration de l'ANASE relative au terrorisme et à la criminalité transnationale.

Nous sommes néanmoins d'avis que c'est l'ensemble des activités de l'ANASE qui viendront définitivement à bout tant du terrorisme que du problème fondamental de la pauvreté dans notre région. Depuis sa fondation, en 1967, l'ANASE a encouragé sans relâche la coopération entre ses membres pour le développement politique, économique et social. Il s'en est suivi 30 années de paix relative et de croissance économique sans précédent, interrompues seulement par la crise financière asiatique de 1997. Pour prévenir la résurgence d'une crise aussi dévastatrice, nous avons adopté des mesures ambitieuses visant à l'intégration régionale. Grâce à cette approche, nous espérons réaliser notre vision d'une ANASE en paix, à l'intérieur comme à l'extérieur, une ANASE compétitive sur le plan technologique face au reste du monde et qui, dans notre région, aura réalisé les objectifs de développement pour le Millénaire par le biais du développement durable.

Depuis sa création, l'ANASE a été vivement critiquée pour avoir privilégié les consultations et la recherche du consensus, qui semblent avoir retardé son action au moment où la rapidité aurait été nécessaire. Ces critiques ne m'impressionnent pas, car je considère qu'elles confirment l'appartenance de l'ANASE à la culture multilatérale. Le multilatéralisme donne à l'ANASE sa cohérence, son engagement et sa

persévérance dans la poursuite de ses objectifs. C'est la raison pour laquelle elle constitue un catalyseur efficace aux fins de promouvoir la sécurité et la coopération dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Au niveau national, l'Indonésie a fait de même l'objet de jugements empreints de scepticisme : on a dit que la loi sur la réforme a pris du retard du fait de débats velleitaires et interminables. En outre, dans certains cercles internationaux, l'Indonésie a été décrite comme peu enthousiaste dans la lutte mondiale contre le terrorisme sur la base d'une perception erronée de sa tolérance à l'égard de groupes musulmans radicaux.

Pourtant, après tous ces débats nécessaires, nous avons avancé à pas de géants vers une plus grande démocratisation. Notre parlement a récemment approuvé plusieurs amendements à notre Constitution : l'adoption d'un système de suffrage populaire direct pour l'élection du Président et du Vice-Président, l'adoption d'un système législatif bicaméral et l'abolition, d'ici à 2004, de 38 sièges réservés à l'armée et à la police dans le corps législatif.

Une proposition tendant à adopter la charia, ou loi islamique, dans notre système juridique n'a pas obtenu de soutien. Ses partisans ont accepté cette réalité avec grâce et démocratiquement et se sont inclinés devant la décision des représentants du peuple et la force de l'opinion publique. Ceci reflète notre attachement commun à la démocratie.

Nous souscrivons au processus démocratique même face aux menaces graves à notre sécurité nationale, telles que les mouvements séparatistes des provinces d'Aceh et de Papua, et un conflit perturbateur entre communautés dans les Moluques. À Aceh, nous sommes prêts à reprendre les négociations avec le Mouvement pour Aceh libre, à condition qu'il renonce à ses revendications séparatistes, n'ait plus recours à des tactiques terroristes et accepte la loi sur le statut d'autonomie spéciale, en tant que solution politique finale du problème. De même, nous continuerons de protéger les civils contre les actes terroristes qui troublent l'ordre public et causent de graves souffrances.

Nous avons également accordé à la province de Papua le statut d'autonomie spéciale qui garantit la protection des droits culturels du peuple, un partage juste et équitable des ressources pour le développement, et la réparation de griefs légitimes.

Dans les Moluques et les Moluques septentrionales, un conflit entre communautés s'est beaucoup apaisé depuis la signature de deux accords de paix entre les factions et la tenue de dialogues de réconciliation. La tâche primordiale consiste maintenant à instaurer un climat de bonne volonté entre les communautés et à aider les milliers de personnes déplacées à l'intérieur du pays à retourner chez elles et à commencer une vie nouvelle.

Dans nombre de nos activités de réforme politique, économique et sociale, nous avons été appuyés par les organismes, fonds et programmes de l'ONU. Nous sommes donc profondément reconnaissants au Secrétaire général de son intention de renforcer les efforts de l'ONU pour aider l'Indonésie à promouvoir la bonne gouvernance et à établir une société stable, démocratique et prospère.

Au niveau national, nous sommes donc attachés au processus de dialogue, de large participation et de responsabilité qui sont tous inhérents à la démocratie, tout comme nous sommes fidèles au multilatéralisme dans les affaires internationales. Nous nous sommes engagés à promouvoir et à protéger les droits individuels de nos citoyens de la même manière que nous avons toujours préconisé que chaque nation, aussi petite et impuissante soit-elle, fasse entendre sa voix dans les affaires internationales.

En même temps, toutefois, nous affirmons que la démocratie n'est pas seulement la rupture de chaînes et l'exercice de droits. Celui qui veut véritablement être libre doit s'acquitter de devoirs et d'obligations qui correspondent à ses droits et qui leur donnent un sens. Toute personne a des responsabilités vis-à-vis de la communauté qui la nourrit, tout comme toute nation a des responsabilités vis-à-vis de l'ensemble de l'humanité, y compris la responsabilité de respecter les vues de tous les autres membres de la communauté. C'est là le sens fondamental du multilatéralisme.

En dernière analyse, voilà tout ce dont nous avons besoin pour relever les défis de notre temps et créer un monde plus pacifique, juste et prospère : être tous sincèrement responsables les uns des autres, dans l'intérêt des uns et des autres et de la planète, seul foyer que nous connaissons.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël, S. E. M. Shimon Pérès.

**M. Pérès** (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter mon ami M. Jan Kavan de son élection à la présidence de l'Assemblée générale et lui souhaiter plein succès. Je remercie en outre le Secrétaire général de son leadership et du dévouement avec lequel il répare les injustices et allume les lampes de l'espoir.

Le 11 septembre a donné naissance à un monde nouveau. Nous nous trouvons en face d'un nouveau type d'affrontement qui ne connaît pas de frontières, qui est impitoyable, aveugle et inhumain. Cette fois-ci les États-Unis ont été pris pour cible – les États-Unis qui, dans le passé, ont aidé tant de nations à défendre leurs libertés. À présent les États-Unis ont été de nouveau mis au défi de défendre notre liberté en protégeant la leur et de sauvegarder nos vies en défendant la leur.

L'attaque contre le World Trade Center a précipité une nouvelle division pour notre époque et pour les années à venir – un fossé créé par des groupes qui prêchent et causent mort et souffrances. Du mauvais côté de ce fossé se trouvent ceux qui essaient de détruire le monde libre – un monde diversifié et hétérogène, qui apprécie le droit d'avoir toutes les pensées et de pratiquer toutes les religions, de même que le principe selon lequel tout être humain a le droit d'être différent sans que cela l'empêche de prospérer et de vivre en sécurité.

Le front qui s'étend de ben Laden à Saddam Hussein constitue un danger pour nous tous. Il ne favorisera pas la paix et ne permettra pas la liberté – que ce soit pour tous les peuples ou pour les leurs. Dans les pays qui abritent des terroristes, les femmes sont victimes de discrimination, les hommes sont opprimés, les droits civils et les droits de l'homme sont violés, et les pauvres ne peuvent échapper à leur lot. Ces pays nous contraignent à défendre notre droit inaliénable à envisager l'avenir avec espoir. Ils nous ont imposé une guerre d'autodéfense – la défense du pluralisme et celle des promesses qu'offre la science. Ils rejettent les technologies inimaginables qui peuvent nous conduire des limites de la terre à la découverte de provinces inconnues. La culture de la mort nous contraint à défendre la culture de la vie, à gagner des batailles que nous n'avons pas engagées, à triompher dans cette guerre que nous n'avons pas cherchée.

Nous n'avions jamais imaginé qu'il pourrait être dangereux de marcher dans les rues, de prendre un avion, de respirer l'air ou de boire l'eau. Nous ne

pouvons pas accepter qu'il en soit ainsi. Nous ne pouvons pas permettre aux forces de l'ombre de posséder des armes de destruction massive, sachant que ces forces sont capables de détruire la vie d'innocents si l'envie leur en prend. Nous ne laisserons pas nos vies se transformer en une suite de nuits sans sommeil et de journées cauchemardesques.

Nous n'avons pas le droit d'ignorer le danger. Nous n'avons pas la possibilité de reporter le moment de renoncer à ce droit, car le danger est imminent. Nous devons gagner le plus tôt possible.

La terreur est vouée à l'échec. Elle sera vaincue parce qu'elle n'apporte aucun espoir. Elle ne respecte ni les êtres humains ni les valeurs de l'humanité.

La science et la technologie ont rendu l'économie globale, et la science et la technologie ont également contribué à répandre la terreur partout dans le monde. À présent, la stratégie est également mondialisée parce que les portées balistiques ont remplacé les distances géographiques, parce que les ogives non classiques ont remplacé les explosifs mesurables, parce que le terrorisme dépasse les frontières et les fronts. Les terroristes ne respectent pas la primauté du droit. Ils ne rendent pas compte à des juges indépendants et ne communiquent pas avec des dirigeants élus. Ils se moquent des lignes de démarcation internationales. Ils détruisent les normes universelles. Ils font couler le sang. Ils ont amené la torpeur et mis fin à l'abondance. On ne peut attendre d'eux que la mort.

C'est la terreur qui entraîne la pauvreté plutôt que le contraire. La terreur a pour conséquence le sous-développement. Nous devons offrir le potentiel économique qui permettra d'ouvrir des perspectives et des horizons à toutes les nations, pauvres et riches. De nouvelles perspectives peuvent affranchir. Nous devons serrer les rangs pour empêcher que des rêves dénaturés ne se transforment en un violent typhon qui atteigne les quatre coins du globe. Nous avons connu dans notre pays les effets terribles du terrorisme.

Des bébés ont été tués par balle dans les bras de leurs mères. Des personnes ont été tuées alors qu'elles étaient en train de prier. Oui, cela nous a fait très mal mais cela n'a pas changé nos objectifs. Nous sommes en deuil, mais nous n'avons pas fait notre deuil de la paix.

Ceci a nui aux Palestiniens qui se trouvent aux États-Unis et dans d'autres pays. Cela a empêché

l'occupation de prendre fin. Des problèmes additionnels sont apparus et aucun problème existant n'a pour autant été résolu.

Hélas, il y a encore au Moyen-Orient beaucoup de litiges d'ordre national, religieux et territorial. La terre est de petite dimension, mais les souffrances sont grandes. Mais la véritable tragédie est toutefois que sans la terreur nous aurions déjà pu résoudre ces différends. La terreur les a enracinés. La terreur a modifié les priorités : elle a fait passer la sécurité avant la politique. Ceci a eu des répercussions sur les ressources – il a fallu, par exemple, armer les jeunes gens au lieu de dessaler l'eau de mer, indispensable à la vie. Si cette terreur continue, les champs de bataille créeront des déserts de chagrin et apporteront des jours sombres. Les campus universitaires seront remplacés par des camps de violence.

Mais ceci n'est ni un décret divin ni un verdict rendu par l'homme. La situation peut être, elle doit être, et elle sera différente. L'Afrique du Sud, l'Irlande, la Yougoslavie et le Congo sont parvenus à plus de résultats en engageant des pourparlers qu'en tirant des coups de feu, en ayant recours au dialogue plutôt qu'à des conflits. Nous avons offert aux Palestiniens une solution globale qui ne fait pas de place à la terreur – une solution qui était proche de leurs aspirations nationales. Nous avons compris leur désir de liberté, d'égalité et d'indépendance. Nous avons accepté de leur donner leur terre conformément aux résolutions des Nations Unies. Mais la terreur a différé ce qui était leur destin. La terreur a différé notre volonté de mettre un terme au contrôle que nous exerçons sur leurs vies. Les torches de la paix ont été remplacées par des fusils encore fumants.

Nous suivons maintenant le débat intense qui a lieu entre Palestiniens. Nous le respectons parce que le débat est le début de la démocratie. Il est hors de doute que lorsque la démocratie l'emportera, la paix arrivera. L'organisation du Fatah a apparemment lancé un appel qui contient de nouvelles approches. J'en citerai une :

« Nous bâtirons un État indépendant de Palestine et un système politique conformément aux principes de la démocratie et de la primauté du droit, avec un système judiciaire indépendant, une séparation des pouvoirs, le respect des droits de l'homme, des libertés civiles et une économie de marché. »

Nous voyons dans ces paroles l'annonce d'une nouvelle saison et nous espérons que ce sera le printemps. En réduisant la violence, on raccourcira les distances politiques. Les horizons politiques sont, à mon avis, à portée de main. Israël accepte la vision du Président Bush. Cette vision est soutenue par le « Quatuor »; elle est acceptée par les pays arabes; elle définit un objectif politique et un calendrier. Elle peut être considérée à la fois comme un plan de campagne et comme un calendrier. Ce qu'il faut maintenant, ce sont les roues nécessaires pour faire avancer les véhicules de la paix. Il faut une sphère économique pour aller vers une économie de marché globale, qui mène à une industrie à base scientifique. Une économie de marché peut ouvrir des horizons sans limites. Il faut une sphère écologique pour permettre la circulation d'un air et d'une eau propres. La pollution n'est pas une question nationale; nous devons travailler ensemble pour la contrôler. L'écologie a changé l'histoire. Par le passé, les effusions de sang avaient pour objet la terre, et la terre créait des divisions, des lignes de démarcation et, malheureusement, aussi des guerres. À notre époque, la lutte n'a pas pour objet la terre, mais l'air, l'eau, l'énergie et la fertilité de la terre, plutôt que sa taille. Les richesses immatérielles ne sont susceptibles ni d'appropriation, ni de division. Ou bien nous les respectons tous, ou bien nous serons tous victimes de leur perte.

Puis il y a la sphère culturelle. Trois civilisations sont nées au Moyen-Orient. Elles ont été révélées dans la Bible, le Nouveau Testament et le Coran. Nous les lisons dans différentes langues, mais nous prions les mêmes dieux. Les descendants d'Abraham devraient se comporter comme une famille – avec tolérance et solidarité. Les dirigeants spirituels doivent prier pour la paix, mais ils doivent aussi prêcher la paix, appeler à la paix et y contribuer. La sphère politique ne doit pas tourner sur la même orbite erronée que par le passé. Nous avons traversé cinq guerres en cinq décennies – les Palestiniens, les Égyptiens et les Jordaniens ont perdu des générations de jeunes gens. Nous avons payé un lourd tribut en jeune sang au cours de trois vagues de terrorisme. L'heure est arrivée de comprendre que le vrai triomphe est dans la moisson de la paix, et non pas dans les semailles d'une nouvelle guerre. Lorsque nous remplacerons les cartes de la guerre par celles de la paix, nous découvrirons que les différences étaient minimes, que les guerres étaient consternantes. Nous verrons que la terre promise aurait pu devenir la terre des promesses il y a bien longtemps.

Sans guerres, notre région pourra reflourir. Nous pouvons nous séparer politiquement en deux États, mais coordonner une économie unique. Cela nous permettra de profiter de l'invitation exceptionnelle offerte à la fois par les États-Unis et par l'Europe unie, de prendre part aux perspectives économiques.

Le tourisme pourra reflourir lorsque le terrorisme aura pris fin. Des îlots d'excellence en matière de haute technologie peuvent être créés. Des millions d'arbres peuvent être plantés pour créer un nouveau climat. Nous pouvons reverdir nos terres arides. Nous pouvons devenir des contributeurs, et cesser d'être des dépendants.

L'appel de l'avenir ne peut s'harmoniser avec les voix du passé. Seules de nouvelles solutions peuvent faire naître une grandeur égale à celle du passé. Nous n'avons pas le droit de la tenir en suspens, devant les yeux de nos enfants. Les jeunes Israéliens et les jeunes Palestiniens ont droit à une nouvelle vie – une vie qui leur appartienne. Dans notre lutte contre la terreur, ne luttons pas contre un peuple. Dans notre recherche de la liberté, ne prolongeons pas l'asservissement.

Je voudrais faire une observation à l'adresse de la Syrie. Les bases sur lesquelles nous avons participé à la Conférence de Madrid, il y a 10 ans, sont toujours valables.

Un mot à l'adresse du Liban : Israël s'est engagé à respecter l'intégrité territoriale du Liban. Israël respecte son besoin d'une véritable indépendance politique. Le Liban ne devrait pas permettre au Hezbollah de détruire son pays. Le Hezbollah n'est pas un parti, c'est un programme dangereux. Le Liban devrait libérer immédiatement tous les prisonniers et prisonniers de guerre israéliens.

Les peuples du Moyen-Orient devraient enterrer le passé. Revenons à nos traditions, qui laissaient aux prophètes, et non pas aux terroristes, le soin de prédire l'avenir. Revenons à notre paysage d'antan, lorsque le ciel bleu n'avait pas encore laissé la place aux lourds nuages du désespoir, à une époque où la justice offrait la promesse de chances égales aux individus et aux nations. Joignons-nous tous ensemble à la marche de l'humanité vers de nouvelles découvertes, qui donneront à la vie davantage de buts et peuvent apporter la sécurité à nos descendants.

Nous sommes nés dans le berceau de l'espoir, et non dans la tombe du désespoir. Nous veillons à notre

héritage spirituel, et il n'est pas en contradiction avec la création d'un nouveau Moyen-Orient. Le monde est neuf.

Je voudrais terminer par un antique verset de nos Écritures :

« Le Seigneur mena Adam à travers le Jardin d'Éden et lui dit : "Tout ce que j'ai créé, je l'ai créé pour toi. Prends garde à ne pas abîmer et détruire mon univers, car si tu l'abîmes, il n'y aura personne pour le réparer après toi". ».

Nous sommes ici pour réparer.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Hor Namhong, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Cambodge.

**M. Hor Namhong** (Cambodge) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à joindre ma voix à celles des autres honorables délégués pour vous féliciter de votre élection à la présidence de cette cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Nous avons pleine confiance que sous votre direction les travaux de cette Assemblée générale contribueront à faire avancer la cause de la coopération internationale et les intérêts de l'humanité.

Je souhaiterais également profiter de cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la Confédération suisse, qui devient le 190e Membre de notre Organisation mondiale. C'est avec plaisir aussi que je souhaite la bienvenue à la République démocratique du Timor-Leste, qui se joindra très prochainement à cette Organisation universelle.

Nous vivons aujourd'hui, je crois, dans un monde fragile et en rapide évolution, un monde sujet aux incertitudes et aux turbulences, qui est gravement menacé par le terrorisme, les aspects négatifs de la mondialisation, les effets croissants du réchauffement planétaire et l'impact des changements climatiques. Les effets de ces phénomènes qui s'intensifient soulignent notre vulnérabilité commune et rappellent l'urgence d'un développement durable plus efficace dans le monde, sans lequel la survie de l'humanité est en cause. Aussi, je crois que le défi commun que nous avons à relever aujourd'hui est peut-être le manque de sagesse collective et la volonté politique qui doivent être les nôtres pour faire de notre monde une meilleure place pour tous, y compris les générations futures.

Le récent Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg a débattu comme il se devait des questions fondamentales auxquelles l'humanité est confrontée : les changements climatiques, le développement mondial durable et la pauvreté. L'appel dramatique lancé par de nombreux dirigeants lors de ce Sommet doit être très sérieusement considéré comme un important message du Sommet visant à sauver la Terre de la destruction ainsi qu'à inverser les tendances mondiales du creusement de l'écart entre pays en matière de développement, de l'accroissement de la pauvreté et les atteintes portées à l'environnement.

S'agissant de l'environnement, je crois que l'humanité tout entière est à présent exposée à un grave réchauffement planétaire, à des inondations sans précédent et aux effets catastrophiques croissants des gaz à effet de serre. Il ne s'agit plus là d'une théorie scientifique, mais d'une réalité effective que nous vivons. Pour la première fois, nous avons assisté cette année à des mégacrues du siècle et à de graves sécheresses sur tous les continents – de l'Asie à l'Europe, de l'Afrique à l'Amérique du Sud – causant d'immenses destructions et coûtant des millions de dollars. Nous devons nous efforcer d'inverser ces tendances négatives pour la survie de l'humanité. À cet égard, je crois que nous devrions tous accueillir favorablement et appuyer vigoureusement le message courageux du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable, dont le but est d'assurer la survie de l'humanité, de lutter contre la pauvreté et la destruction de l'environnement.

Je voudrais aussi rappeler la Déclaration du Millénaire de 2000, qui était axée sur la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le VIH/sida, l'instauration d'un développement durable et l'établissement d'un partenariat commun pour le développement. Dans le même ordre d'idées, la Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement, qui a eu lieu récemment au mois de mars à Monterrey, a lancé un appel à l'intention des pays développés en faveur d'une aide accrue pour les pays les moins avancés. Sans ressources adéquates, il sera difficile pour les pays les moins avancés de sortir du cercle vicieux de la pauvreté et de suivre le rythme de la mondialisation. J'estime que ce n'est pas là une question de générosité, mais une question de dignité humaine et une question de partager la richesse du

monde dans lequel nous vivons tous et de la façon la plus équitable.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Alors que les forces de la mondialisation continuent de façonner le monde, nous voyons se confirmer une disparité croissante et un fossé grandissant en matière de développement entre les nantis et les pauvres. Telle une épée à double tranchant, la mondialisation peut soit aider à propulser l'ensemble de l'humanité vers une plus grande prospérité soit marginaliser davantage les pauvres. Je crois que réduire la pauvreté pourrait dans une certaine mesure contribuer à la lutte contre le terrorisme et à gérer judicieusement l'expansion des questions transnationales, comme la traite des êtres humains et la prévalence de l'épidémie du VIH/sida.

Dans ce contexte, le Gouvernement cambodgien, sous la direction du Premier Ministre, M. Samdech Hun Sen, a fait de la lutte contre la pauvreté l'objectif premier de la stratégie gouvernementale. En outre, les droits de l'homme et la démocratie au Cambodge ont été renforcés plus avant. En février de cette année, le Cambodge a organisé pour la première fois de son histoire des élections municipales libres et équitables dans le cadre de sa politique de décentralisation et de ses efforts visant à renforcer la démocratie de base. Qui plus est, le Cambodge est déterminé à contribuer de façon active à la réalisation de l'intégration de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), de façon à ce que l'ANASE, animée d'un esprit collectif, puisse aller de l'avant et jouer son rôle constructif afin d'approfondir la coopération de l'Asie du Sud-Est dans son ensemble. À cet égard, les sommets à venir de la sous-région du Grand Mékong et de l'ANASE à Phnom Penh au début du mois de novembre seront une occasion importante pour les dirigeants de l'ANASE de faire avancer davantage l'intégration de l'ANASE et d'établir une coopération plus étroite en Asie de l'Est, englobant les 10 nations de l'Asie du Sud-Est, la Chine, le Japon et la République de Corée.

Pour ce qui est des questions régionales intéressant l'ensemble de la communauté internationale, je tiens à mentionner le conflit du Moyen-Orient. Je crois que la communauté internationale doit s'employer à trouver une solution viable susceptible d'instaurer une paix durable dans la région. Le Cambodge croit fermement que la violence

sous toutes ses formes et manifestations n'est jamais une solution. Au contraire, la violence entraîne davantage de violence. Le peuple palestinien a le droit inaliénable d'avoir son propre État, et de vivre en paix avec Israël. Je crois que les deux parties doivent avoir la sagesse de comprendre qu'elles sont condamnées à vivre côte à côte pour toujours. Il vaut donc mieux que les deux parties vivent en paix l'une avec l'autre plutôt que de se lancer dans une guerre sans fin.

Deuxièmement, pour ce qui est de la situation iraquienne, le Cambodge pense que l'acceptation par l'Iraq du retour des équipes d'inspection des armements des Nations Unies est un pas important qui contribuera assurément à examiner la situation dans la région.

Troisièmement, pour ce qui est du problème du Cachemire, je crois que nous devons éviter l'escalade du conflit. Si le conflit du Cachemire n'est pas bien géré, il pourrait fortement s'aggraver et menacer ainsi la paix et la sécurité régionales non seulement en Asie du Sud, mais également en Asie du Sud-Est. Nous devons tout mettre en oeuvre pour veiller à ce que les terroristes ne se servent pas de ce conflit comme prétexte pour compliquer encore davantage la situation actuelle.

Sur une note plus optimiste, je crois que l'évolution positive récente survenue dans la péninsule coréenne – notamment la reprise du dialogue Nord-Sud et la visite historique du Premier Ministre japonais, M. Koizumi, à Pyongyang – marquent un tournant important sur la voie de la normalisation dans cette région.

Pour ce qui est de la lutte contre le terrorisme, le Cambodge a signé ou est sur le point d'adhérer à toutes les 12 conventions relatives au terrorisme. L'ANASE, pour sa part, a fait preuve de vigueur et de détermination en proposant un certain nombre d'initiatives et de mesures. Les dirigeants de l'ANASE, lors du septième Sommet au Brunéi en novembre 2001, ont adopté la Déclaration de l'ANASE pour une action commune contre le terrorisme. En outre, il y a eu un certain nombre d'accords et de plans d'action spécifiques que l'ANASE et le Forum régional de l'ANASE ont mis en place pour faire face aux menaces du terrorisme dans notre région. Au mois de juillet de cette année, l'ANASE et les États-Unis ont signé une déclaration contre le terrorisme comme cadre d'une

coopération plus poussée pour prévenir et combattre le terrorisme mondial.

Je voudrais maintenant aborder la question de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, notamment celle du Conseil de sécurité, que nous ne pouvons plus nous contenter d'ignorer ou de maintenir telle quelle. Je pense que l'ONU ne peut pas continuer de fonctionner selon le *modus operandi* actuel si nous voulons améliorer davantage cette institution mondiale importante afin qu'elle reflète véritablement les besoins et les réalités politiques du monde au XXI<sup>e</sup> siècle, auquel elle devrait s'adapter le plus rapidement possible. Toute tentative visant à retarder davantage la réforme de l'ONU, ne fera, à mon avis, que miner la crédibilité de cette institution universelle.

*M. Mesfin (Éthiopie), Vice-Président, assume la présidence.*

En conséquence, je souhaite réitérer l'appel du Cambodge à l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité afin d'y inclure de nouveaux membres. C'est pourquoi le Cambodge appuierait la candidature du Japon, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Inde à des postes de nouveaux membres permanents du Conseil de sécurité, étant donné les rôles politiques et économiques croissants de ces pays dans les affaires mondiales.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la paix, la stabilité et la pauvreté sont interdépendantes et touchent tous les peuples et toutes les nations de notre planète. Il est donc essentiel que nous continuions à travailler ensemble pour bâtir une communauté des nations bienveillante où les disparités en matière de développement entre pays développés et pays en développement seront réduites, où la menace du terrorisme sera totalement éliminée, où la menace de la pandémie de VIH/sida sera freinée, où la pauvreté sera réduite et où le réchauffement de la planète sera contrôlé. Ceci ne sera possible que si l'on établit une meilleure coopération et un partenariat plus étroit, si l'on favorise le respect mutuel, si l'on cultive une plus grande tolérance et renforce le sentiment que l'ONU a une vocation universelle. Je crois fermement que nous pouvons le faire grâce à une volonté collective et à une forte détermination, et grâce à une meilleure éthique et une responsabilité morale, qui nous aideront à faire de ce monde un monde meilleur pour tous au XXI<sup>e</sup> siècle.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Augusto Casali, Ministre des affaires étrangères et politiques de Saint-Marin.

**M. Casali** (Saint-Marin) (*parle en italien; texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom du Gouvernement de la République de Saint-Marin, je voudrais d'abord féliciter S. E. M. Jan Kavan pour son élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que son expérience, sa compétence professionnelle et son dynamisme contribueront au succès de nos travaux. Je souhaite également remercier M. Han Seung-soo d'avoir présidé l'Assemblée générale au cours d'une des périodes les plus difficiles et délicates de notre histoire récente.

Inévitablement, la présente session de l'Assemblée générale continue de souffrir des conséquences d'une blessure profonde et indélébile qui, il y a un peu plus d'un an, a été infligée à l'humanité entière, à ceux qui ont apporté leur contribution à la création de cette civilisation et, en particulier, à une grande nation amie dont le rôle a toujours été crucial pour l'avenir de notre planète.

Nous avons encore tous vivement à l'esprit des sentiments de douleur et de crainte, mais aussi de révolte. La condamnation ferme et absolue des événements de septembre dernier reste inchangée et a même été renforcée par la volonté de ne ménager aucun effort pour combattre et, dans la mesure du possible, vaincre l'horrible menace du terrorisme qui est encore présente.

Saint-Marin est cependant convaincu qu'il ne suffit pas de lutter contre le terrorisme uniquement par des actions militaires, politiques et économiques. Nous devons nous demander pourquoi le terrorisme prend naissance et se développe, pourquoi l'intégrisme et le fanatisme existent, pourquoi certaines personnes qui prétendent lutter pour la libération des opprimés deviennent des instruments de la mort. Nous avons peut-être trouvé une réponse, et c'est pourquoi nous ne cessons de répéter dans toutes les instances que tant que le monde continuera de souffrir de la faim, de la pauvreté, du sous-développement, de l'inégalité, de l'oppression, de l'ignorance et de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, on ne trouvera pas de solution à toutes les situations politiques, économiques et sociales qui dégénèrent inexorablement et dont nous continuons d'être les

témoins, en proie à un sentiment croissant d'angoisse, d'incertitude et d'instabilité pour toute une génération et pour l'ensemble de l'humanité.

C'est dans cet esprit que Saint-Marin a pleinement appuyé les initiatives et les procédures prévues par le Conseil de sécurité pour endiguer le terrorisme. La République que je représente a satisfait, dans les délais, aux exigences énoncées par le Comité contre le terrorisme créé par le Conseil de sécurité lui-même. De la même manière, un certain nombre de mesures législatives et financières antiterroristes adoptées par le Parlement et le Gouvernement de Saint-Marin témoignent de notre volonté de procéder à la ratification des conventions internationales pertinentes, et de notre intention d'adopter une loi spéciale contre le terrorisme et son financement.

Nous croyons aussi que le dialogue et la tolérance entre tous les peuples du monde sont d'autres d'instruments pour lutter contre le terrorisme et l'intégrisme. Ceci exige non seulement une action politique efficace, mais aussi une nouvelle culture à développer au sein des peuples, où la diversité devient un patrimoine universel et favorise l'unité plutôt que la division, aide à éliminer les disparités au lieu de les exacerber, rapproche les différentes cultures, traditions et religions au lieu d'en faire des instruments d'incompréhension et d'affrontement.

Il est déplorable qu'une solution au conflit et à la violence qui sévissent actuellement au Moyen-Orient semble introuvable. Les attaques terroristes et les représailles militaires ne font qu'exacerber la haine et le désir de revanche, sapant ainsi toute possibilité de promouvoir les négociations et le dialogue sur la base du respect mutuel, et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Saint-Marin est vivement préoccupé par la détérioration de la situation dans la région et condamne énergiquement la spirale de violence qui afflige cette région et qui, sans aucune détermination, fait tous les jours des victimes, principalement parmi les civils, et surtout les femmes et les enfants.

Israël a le droit légitime d'exister à l'intérieur de ses propres frontières, et de défendre et protéger sa propre population. Les Palestiniens ont le même droit légitime de vivre sur leur propre terre et le droit à l'autodétermination dans leur propre État. C'est pourquoi nous jugeons impératif que les deux parties

respectent les règles du droit international et observent intégralement les résolutions de l'ONU.

Tout récemment, il y a eu une nouvelle escalade de la tension en raison de la possibilité d'une guerre contre l'Iraq pour en évincer son Président, Saddam Hussein.

Certes, Saint-Marin ne peut tolérer ni accepter que le monde soit pris en otage par des dictateurs sans scrupule, auxquels on ne peut absolument pas faire confiance et qui sont probablement désireux et capables de mettre en danger la sécurité internationale. Mais toute action, y compris le dernier recours que constitue une intervention militaire, nécessiterait dans tous les cas le consensus et une autorisation des Nations Unies.

Le climat international est marqué à plus d'un titre par la peur et l'insécurité. Néanmoins, Saint-Marin suit avec intérêt et appuie l'activité menée énergiquement par l'ONU dans un certain nombre de domaines en vue de parvenir à une société plus civilisée, plus équitable et plus humaine pour le bien de l'humanité.

Nous avons suivi avec beaucoup d'attention les grandes conférences des Nations Unies organisées en 2002, notamment celles relatives aux enfants, au vieillissement et au développement durable.

La vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants a convenu que la mise en oeuvre des principes consacrés dans la Convention relative aux droits de l'enfant passait impérativement par la réalisation de trois grands objectifs : garantir aux enfants un niveau de vie correct dans un milieu sûr où ils puissent grandir et se développer physiquement, mentalement et affectivement de façon saine; leur assurer au minimum une scolarisation primaire complète; et donner aux adolescents une occasion de développer leur personnalité dans un milieu sûr, afin de leur permettre de participer et de contribuer pleinement à la société dans laquelle ils vivent. Saint-Marin, qui partage ces priorités, a adopté un certain nombre d'initiatives sur les plans législatif, social et culturel pour mettre en oeuvre ces principes fondamentaux.

Mon pays salue également les activités menées par la communauté internationale, et notamment son adoption, à l'occasion de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement tenue en avril dernier à



Madrid, d'une déclaration politique et d'un nouveau plan d'action visant à protéger les intérêts et les besoins des personnes âgées, groupe probablement négligé jusqu'à présent, malgré le poids démographique considérable qu'il va représenter dans les prochaines années.

Saint-Marin attache une grande importance aux changements notables que l'Assemblée a apportés aux méthodes de gestion et de règlement des problèmes de vieillissement de la population en cherchant à combattre et éliminer les stéréotypes et les préjugés. Nous avons le sentiment que la communauté internationale a ainsi jeté les fondements d'un plan d'action futur qui devrait permettre d'assurer le bien-être, la santé et la sécurité de tous les êtres humains, jusque dans les dernières années de leur vie.

Sur un autre plan et avec des objectifs différents, mais toujours dans le cadre des activités de l'ONU, le récent Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud, est tout aussi fondamental. Saint-Marin est conscient que la croissance économique des pays les plus développés ne doit pas aller sans une croissance économique au niveau mondial. Toutefois, la mondialisation ne peut être imposée. Au contraire, elle doit être conçue comme une occasion à saisir par tous les États et toutes les populations; elle doit faciliter l'accès des marchés aux pays en développement et promouvoir des investissements ciblés qui tiennent compte des questions sociales et environnementales. Par ailleurs, nous devons renforcer la confiance et favoriser la prospérité économique afin de permettre l'intégration que nous jugeons tous essentielle et utile. Cette intégration est également une condition préalable de la protection de l'environnement et de la diversité culturelle.

Je voudrais rappeler que le Statut de la Cour pénale internationale est entré en vigueur le 1er juillet 2002. Grâce à cette réalisation officielle, la communauté internationale a fait accomplir un grand pas en avant au droit international. En effet, si la Cour a pour but de poursuivre les auteurs de crimes de génocide et de crimes contre l'humanité, elle vise également à montrer que la communauté internationale n'a pas l'intention d'accorder, comme c'est trop souvent le cas, l'impunité à ceux qui commettent des crimes atroces et intolérables contre des peuples et des individus.

De même, en sa qualité de garant désigné de cette institution, la République de Saint-Marin a participé à la célébration du quatrième anniversaire de la Cour le 17 juillet 2002 et a été le premier État d'Europe à en ratifier le Statut. D'autre part, mon gouvernement estime que la Cour pénale internationale ne représente absolument aucun danger pour les forces internationales de maintien de la paix. Au contraire, la Cour garantit encore mieux leur protection par les articles de son Statut. C'est pourquoi mon pays espère que la Cour pénale internationale sera renforcée et appuyée par le plus grand nombre de pays possible, et que des solutions pratiques ne modifieront pas le Statut de Rome mais garantiront la continuité des opérations de paix.

À cette occasion, je crois de mon devoir de réaffirmer, au nom du Gouvernement de Saint-Marin, l'importance et le rôle clef de l'Assemblée générale, principal organe représentatif et de prise de décision de l'ONU. Il est indiscutable que les fonctions de l'Assemblée générale et l'efficacité de ses décisions doivent être renforcées. En outre, l'Assemblée générale doit intensifier sa coopération avec les autres organes de l'ONU, et surtout le Conseil de sécurité. Un groupe de travail auquel Saint-Marin a soumis des idées et des propositions étudie depuis huit ans la réforme du Conseil de sécurité.

Les Membres ne sont probablement pas sans savoir la position prise de longue date par Saint-Marin en faveur de l'augmentation du nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité, et contre l'augmentation du nombre des sièges permanents ou l'octroi du droit de veto à d'autres membres. Nous pensons que cette augmentation du nombre des membres non permanents pourrait influencer favorablement sur de nombreuses activités de l'ONU et, par là, sur les relations entre États; c'est quelque chose qui est maintenant bien nécessaire.

Je terminerai en redisant que la seule façon de surmonter les conséquences des douloureux événements que nous avons connus récemment est de mettre en commun nos efforts et d'œuvrer ensemble, sincèrement et activement, à inverser les cercles vicieux actuels en veillant à ce que : les objectifs de coexistence civile et tolérante entre peuples et nations soient universellement partagés, soutenus et poursuivis; les valeurs de solidarité, de respect de la vie et de la dignité humaines triomphent sur les barrières de l'égoïsme et de l'oppression; la démocratie

et la protection contre toute atteinte aux libertés et contre le besoin soient enfin une réalité.

Ce sont les mêmes objectifs qu'un petit État appelé République de Saint-Marin, que j'ai l'honneur de représenter ici aujourd'hui au sein de l'Organisation internationale la plus prestigieuse et faisant le plus autorité, a toujours cherché à atteindre au long de ses 17 siècles d'histoire, avec opiniâtreté, avec constance, mais aussi avec humilité.

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Je donne maintenant la parole à S. E. M. François Lonsény Fall, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée.

**M. Fall (Guinée) :** Permettez-moi avant tout, d'adresser mes chaleureuses félicitations et mes souhaits de plein succès, à S. E. M. Jan Kavan à l'occasion de sa brillante élection à la présidence de la cinquante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je voudrais en même temps exprimer la gratitude de ma délégation à S. E. M. Han Seung-soo pour la compétence et la maîtrise avec lesquelles il a conduit les travaux de la cinquante-sixième session ordinaire. Je tiens à transmettre à S. E. M. Kofi Annan, notre Secrétaire général, la sincère appréciation de S. E. le général Lansana Conté, Président de la République de Guinée, pour les efforts inlassables qu'il déploie avec tant de dévouement au profit de la communauté des nations.

Je voudrais également saluer l'admission de la Confédération suisse, pays aux grandes traditions de paix et de démocratie, au sein de notre Organisation. Ma délégation attend avec un grand intérêt l'arrivée prochaine de la République démocratique du Timor-Leste au sein de la famille des nations. Je demeure convaincu que l'adhésion de ces deux pays apportera une contribution de qualité à l'action de la communauté internationale et renforcera ainsi l'universalisme de notre Organisation.

Douze mois se sont écoulés depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001. Le climat mondial de sécurité a subi de profonds changements et apporté un éclairage nouveau sur les dangers du terrorisme international et son interdépendance avec les autres formes de crime. Le terrorisme, faut-il le souligner encore une fois, constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Face à la dimension planétaire de ce fléau, mon pays s'associe pleinement aux efforts déployés par la communauté

internationale en vue de lui donner une réponse appropriée.

À cet égard, il souhaite l'adoption rapide de la convention générale contre le terrorisme et la mise en oeuvre effective des autres instruments juridiques internationaux existants. Dans le cadre du dialogue entre les civilisations, un appel doit être lancé à tous les pays en vue de l'organisation d'une vaste campagne d'éducation et de sensibilisation pour cultiver entre les peuples la tolérance, le respect et l'acceptation de l'autre.

La présente session se tient dans un contexte international difficile, dominé par de nombreux conflits qui compromettent les légitimes aspirations de paix et de progrès des peuples. Dans ce climat de violence, une lueur d'espoir se dessine néanmoins sur le continent africain. Nous nous félicitons en effet des progrès importants enregistrés dans la restauration de la paix en Angola et dans la région des Grands Lacs, notamment en République démocratique du Congo et au Burundi. Dans la corne de l'Afrique, si entre l'Érythrée et l'Éthiopie, la paix revient progressivement, la crise somalienne par contre demeure plus que jamais préoccupante. Au Sahara occidental, mon pays appuie le travail remarquable accompli par l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. James Baker et l'encourage à poursuivre ses efforts en vue de trouver une solution acceptable et définitive à cette crise.

Au Moyen-Orient, la situation conflictuelle perdure. Le cycle de la violence enregistré avec acuité ces deux dernières années a davantage creusé le fossé entre les parties, renforçant ainsi le mur de l'incompréhension. Le Gouvernement guinéen est convaincu que l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité permettra aux Palestiniens et aux Israéliens de cohabiter pacifiquement à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Il lance un appel aux deux parties pour appliquer sans condition les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) du Conseil de sécurité. C'est l'occasion de réaffirmer le soutien et la solidarité de la Guinée au peuple frère de Palestine, à l'Autorité palestinienne et à son chef, le Président Yasser Arafat, qui luttent courageusement depuis plus de 50 ans pour la création d'un État palestinien indépendant et souverain.

La situation en Iraq suscite une vive préoccupation pour le peuple et le Gouvernement guinéens. Afin d'éviter de nouvelles souffrances aux populations iraqiennes et pour préserver la paix dans la région, ainsi que la sécurité et la stabilité internationales, mon pays invite les parties à plus de retenue. L'acceptation par l'Iraq du retour sans conditions de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, constitue un signe encourageant en vue du règlement pacifique de la crise. Ma délégation lance un vibrant appel à l'Iraq pour le respect et l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

S'agissant de la péninsule coréenne, la Guinée appuie les efforts de réunification pacifique des deux Corées, conformément à la déclaration signée entre les chefs d'État des deux pays, en juin 2001.

Par ailleurs, mon gouvernement renouvelle son attachement au principe d'une seule Chine.

Je voudrais à présent évoquer la situation dans notre sous-région, l'Afrique de l'Ouest, zone longtemps secouée par des crises internes et qui s'achemine vers un climat de paix et de stabilité. La Sierra Leone s'est en effet engagée sur la voie de la paix et de la réconciliation, grâce à la médiation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à l'appui de l'Organisation des Nations Unies. Ce succès a été également rendu possible par le rôle important du Royaume-Uni. Au Libéria, la situation demeure cependant précaire. Ma délégation reste convaincue que l'adoption et la mise en oeuvre effective d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des groupes armés, sur la base de la conclusion heureuse du dialogue interlibérien amorcé à Abuja, contribueront à la restauration de la paix et de la stabilité dans la sous-région. La Guinée, membre de l'Union du fleuve Mano, renouvelle son engagement à continuer d'oeuvrer pour la paix.

C'est pourquoi mon pays a pris activement part, le 27 février 2002, au Sommet de Rabat et au processus de mise en oeuvre de ses recommandations. Ce dialogue politique au sommet doit se poursuivre en vue du renforcement de la confiance entre les parties. À cet égard, il est important de souligner que le Comité conjoint de sécurité de l'Union du fleuve Mano, qui s'est réuni à Freetown le 10 septembre 2002, a décidé de la réouverture simultanée des frontières entre les

trois pays de l'Union et de l'organisation, en octobre prochain, d'une caravane de la paix qui sillonnera les pays membres de l'Union du fleuve Mano. Ma délégation saisit l'occasion qui lui est ainsi offerte pour renouveler sa profonde gratitude à S.M. le Roi Mohamed VI du Maroc pour sa médiation. Le dialogue politique au sommet et le respect des mesures imposées par la résolution 1343 (2001) du Conseil de sécurité constituent deux volets complémentaires de la gestion de la situation au sein du bassin du fleuve Mano. La communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent en assurer le suivi, tout en gardant à l'esprit l'interdépendance de la situation au Libéria et en Sierra Leone. Le Gouvernement guinéen fonde l'espoir que le démarrage du Bureau régional des Nations Unies en Afrique de l'Ouest contribuera à relever les défis auxquels sont confrontés les États de la sous-région. Nous nous réjouissons en outre de la création du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. De toute évidence, cette heureuse initiative est de nature à contribuer à la réflexion commune.

Les questions du désarmement, notamment celles liées aux armes légères et aux mines antipersonnel, constituent toujours un sujet de préoccupation. Comme les membres le savent, la Guinée appartient à une sous-région dont les populations continuent de subir les méfaits de la prolifération et de la circulation illicite des armes légères qui alimentent les conflits, entraînent la recrudescence de la criminalité et favorisent l'émergence des enfants soldats.

Elle se félicite de la reconduction du Moratoire de la CEDEAO visant à éradiquer ce phénomène. Elle exige la mise en oeuvre de toutes les mesures destinées au démantèlement des réseaux d'approvisionnement des armes légères. La Guinée souscrit à la nécessité de poursuivre toutes les actions en cours, afin de soulager les souffrances et les pertes en vies humaines causées par les mines antipersonnel.

Les conséquences des conflits armés et des catastrophes naturelles affectent principalement les populations civiles vulnérables, qui constituent la majorité des réfugiés et des personnes déplacées. Depuis plus d'une décennie, la Guinée ressent durement l'impact socioéconomique, sécuritaire et environnemental négatif des guerres survenues au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer l'appel en faveur de la tenue de la consultation spéciale des Nations Unies sur la Guinée. Dans ce contexte, mon pays apprécie l'engagement renouvelé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) lors de l'atelier organisé le 18 juillet 2002 par le Conseil de sécurité sur les pays de l'Union du fleuve Mano.

Ma délégation salue la création du Bureau régional des affaires humanitaires en Afrique de l'Ouest, l'extension du système d'alerte rapide sur les catastrophes naturelles et la mise en place du réseau intégré de l'information régionale.

La prévention et le règlement des conflits passent par la réduction de la pauvreté et l'éradication des maladies. La question du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose demeure une source de préoccupation en particulier pour les pays en développement, notamment africains. L'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration du Millénaire, de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et la proclamation de la période 2001-2010 Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, constituent des avancées significatives.

Toutefois, la question de la mobilisation des ressources demeure primordiale. Si la responsabilité première des mesures à prendre dans l'application de ces initiatives incombe aux dirigeants africains, ceux-ci doivent être soutenus aux niveaux communautaire, national, régional et international.

Ma délégation salue l'initiative du Secrétaire général qui a abouti à la création du Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies transmissibles. Par ailleurs, l'un des engagements pris par nos chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet historique du Millénaire est de réduire, voire de faire disparaître la pauvreté. Or, une grande partie de la population de la planète vit encore dans la pauvreté absolue. Cette situation est accentuée par les effets de la mondialisation qui, en l'absence de règles justes et équitables, accroît la capacité des plus forts à promouvoir leurs intérêts et limite celle des plus faibles.

L'avènement de l'Union africaine illustre la volonté des États africains d'atteindre les objectifs d'intégration économique et de consolider les bases de la paix, de la stabilité et de la sécurité en Afrique. Dans

ce cadre, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) demeure un instrument efficace de promotion des économies africaines et de leur intégration à l'économie mondiale. Ma délégation lance un appel aux différents partenaires, afin qu'ils apportent leur soutien efficace pour faire de cette vision commune une réalité.

Nous fondons l'espoir que les décisions de la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, les engagements du G-8 à Kananaskis et la réalisation du Plan d'application du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable auront un impact positif sur l'Afrique.

Ma délégation se félicite de l'amélioration des procédures et des méthodes de travail pour un meilleur fonctionnement de l'Assemblée générale. Elle encourage la réforme du Conseil de sécurité, pour l'adapter aux exigences de démocratie et de transparence, notamment l'augmentation du nombre de ses membres permanents et non permanents, sur la base d'une répartition géographique plus équitable.

Deux années après la Déclaration du Sommet historique du Millénaire, le fossé entre le Nord et le Sud continue de se creuser. Je voudrais exprimer tout l'espoir que nous nourrissons pour l'avènement d'un monde solidaire et plus juste, dans le cadre d'un véritable partenariat pour la paix et le développement. C'est pourquoi nous sommes convaincus que l'ONU réformée, revitalisée, adaptée aux mutations nouvelles, demeure le cadre viable pour relever les défis qui nous interpellent et assurer ainsi aux générations futures les conditions de leur épanouissement.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nguyen Dy Nien, Ministre des affaires étrangères du Viet Nam.

**M. Nguyen Dy Nien** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Jan Kavan de son élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je tiens aussi à remercier vivement son prédécesseur, S. E. M. Han Seung-soo de la République de Corée, qui a dirigé efficacement les débats de la cinquante-sixième session. Le Viet Nam s'associe à d'autres pays pour souhaiter la bienvenue à la République démocratique du Timor-Leste et à la Confédération suisse au sein de notre famille des nations.

Nous venons à cette session avec le souvenir de l'incident tragique du 11 septembre, lors duquel des milliers de vies innocentes ont été perdues dans l'énorme brasier allumé par des terroristes. Notre monde a beaucoup changé depuis ce jour-là, comme le Secrétaire général l'a dit dans sa déclaration devant cette instance la semaine dernière; les attentats terroristes du 11 septembre n'étaient pas un événement isolé, mais plutôt une manifestation extrême d'un fléau mondial, qui appelle une réaction vaste, soutenue et mondiale.

En adoptant la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et la résolution 56/1 de l'Assemblée générale, en proclamant et en mettant en oeuvre diverses mesures dans divers domaines, au niveau national aussi bien que régional, la communauté des pays du monde a envoyé un message très clair et vigoureux : nous condamnons dans les termes les plus catégoriques le terrorisme sous toutes ses formes contre des innocents, et nous allons agir en vertu de la Charte des Nations Unies, car c'est ce qu'il faut faire pour que notre lutte soit soutenue.

Cependant, lutter contre le terrorisme ne signifie pas seulement traduire en justice les auteurs et les conspirateurs, mais aussi s'attaquer à la pauvreté, à l'injustice, à la subjugation et à l'occupation illégale qui le sous-tendent. En d'autres termes, même si la lutte contre le terrorisme occupe une place importante dans notre programme, les autres questions, notamment le règlement des conflits régionaux et la mise en oeuvre des objectifs de développement importants énoncés dans la Déclaration du Millénaire – comme atténuer la pauvreté; réduire l'écart entre les riches et les pauvres et l'écart entre les niveaux de développement à l'intérieur des pays et entre les pays; lutter contre le VIH/sida, les drogues, la criminalité organisée transnationale; et protéger l'environnement – ne doivent pas devenir moins importantes ni moins urgentes.

Au cours de l'année écoulée, outre ses efforts pour combattre le terrorisme, l'ONU a pris l'initiative d'organiser une série de conférences internationales importantes, notamment la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, le Sommet mondial de l'alimentation et le Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable, lors desquelles des mesures concrètes ont été adoptées dans l'intérêt de

chacun de nos pays. L'ONU a également poursuivi son important travail sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix dans diverses régions du monde, et ses préparatifs pour l'indépendance du Timor oriental et le règlement des conflits en Afrique et ailleurs. Il faut mentionner les actions de l'ONU qui se rapportent à l'Accord de paix entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. L'ONU et le Secrétaire général méritent qu'on leur rende hommage pour ces efforts significatifs.

En dépit de ces acquis, l'ONU doit faire davantage. L'Organisation doit intensifier ses efforts pour contribuer à régler des conflits qui durent, notamment au Moyen-Orient, par des moyens pacifiques et sans intervention ni décisions imposées. De même, nous redisons notre plein appui à la lutte légitime du peuple palestinien d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et de vivre dans un État indépendant et souverain.

Nous saluons le dialogue entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée et la reprise des pourparlers entre la première et les États-Unis, et nous espérons sincèrement que ceux-ci seront couronnés de succès. Nous nous associons de nouveau aux autres orateurs pour exprimer notre préoccupation face à la question de l'Iraq et pour saluer tous les efforts visant à atténuer la tension actuelle. L'acceptation par l'Iraq du retour sans conditions des inspecteurs des Nations Unies nous donne espoir qu'une attaque militaire sera évitée.

Dans un monde interdépendant, nous considérons encore plus important de faire respecter le principe de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États. À cet égard, il faut rapidement mettre fin aux blocus et embargos qui, depuis des décennies, causent des souffrances immenses aux peuples de Cuba, de l'Iraq, de la Libye et d'autres nations.

Alors que les courses aux armements reprennent dans plusieurs régions du monde, depuis quatre années consécutives, la Conférence du désarmement n'a pu commencer son travail de fond; nous devons trouver le moyen de mettre fin à cette impasse.

Des mesures efficaces visant à limiter et atténuer l'impact négatif de la mondialisation sur les pays en développement doivent être élaborées et appliquées pour garantir à toutes les nations des chances de développement égales. Les engagements internationaux

d'accroître et maintenir l'aide publique au développement à 0,7 % du produit intérieur brut, construire un système commercial multilatéral équitable, supprimer le protectionnisme en vue de faciliter l'accès des biens de pays en développement aux marchés des pays développés, alléger la dette et mettre en oeuvre de nombreux principes de protection de l'environnement mondial, y compris celui de responsabilités communes mais différenciées, doivent être renforcés et mis en oeuvre. Pour réaliser ces objectifs, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions et organisations apparentées, notamment les institutions financières, doivent se renforcer par un processus constant de réforme.

Le Viet Nam continue de penser que ce processus doit d'abord porter sur l'élargissement du rôle de l'Assemblée générale et sur l'objectif de rendre le Conseil de sécurité plus démocratique, plus représentatif, plus transparent et plus responsable, en élargissant sa composition dans les catégories des sièges non permanents et des sièges permanents. À cet égard, nous voulons réaffirmer notre appui à des candidats tels que l'Inde, le Japon et l'Allemagne, qui ont la capacité d'apporter une contribution substantielle au travail de cet important organe.

En Asie du Sud-Est, les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sont déterminés à consolider leur unité et leur coopération pour répondre aux défis qui se posent à l'intérieur et à l'extérieur de la région. L'application du Plan d'action d'Hanoi, de l'Initiative pour l'intégration de l'ANASE et de la Déclaration d'Hanoi sur la réduction de l'écart en matière de développement pour une meilleure intégration de l'ANASE, a déjà permis d'obtenir des résultats encourageants.

L'ANASE continue de renforcer ses relations avec ses partenaires de dialogue, ainsi qu'avec d'autres institutions et organisations internationales, en vue de contribuer davantage à la paix, à la stabilité et au développement. Outre leur ferme engagement et leurs énormes efforts consacrés à la lutte contre le terrorisme, y compris la récente signature de la Déclaration conjointe ANASE-États-Unis pour la coopération dans la lutte contre le terrorisme international, les pays de l'ANASE travaillent en liaison étroite avec la Chine pour l'adoption rapide d'une déclaration sur la conduite des parties dans la mer de Chine méridionale. Il s'agit d'un autre fait positif vers l'élaboration d'un code de conduite dans la

mer de Chine méridionale, tel que convenu par les dirigeants de l'ANASE au sixième Sommet de l'ANASE, tenu en décembre 1998 à Hanoi, contribuant ainsi à la promotion de la confiance et au règlement de tous les différends par des moyens pacifiques.

Fidèle à sa politique étrangère d'indépendance, de souveraineté, d'ouverture, de multilatéralisme et de diversification de ses relations extérieures, ainsi qu'à son désir d'être un ami et un partenaire fiable de tous les pays aspirant à l'indépendance, la paix et la coopération, le Viet Nam continue de renforcer ses amitiés et sa coopération multiforme avec les pays de la région et d'ailleurs, et avec les organisations internationales. Le Viet Nam accélère les procédures nécessaires à son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce.

Les élections générales libres et démocratiques tenues en mai 2002 et l'achèvement de la première session de la nouvelle Assemblée nationale, avec des représentants hautement qualifiés élus à des fonctions importantes au niveau de l'État, de l'Assemblée nationale et du Gouvernement pour la période 2002-2007, constituent des événements marquants dans la vie politique de notre nation et représentent un fondement solide sur la base duquel continuer le processus de réforme visant à construire un Viet Nam fort, avec un peuple prospère et une société juste, démocratique et civilisée. Dans la poursuite de ces objectifs, nous espérons pouvoir compter sur l'appui et la coopération de tous les pays et organisations. Pour sa part, le Viet Nam s'engage à tout faire pour contribuer aux activités des Nations Unies.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Leonardo Santos Simão, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique.

**M. Simão** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour féliciter M. Jan Kavan de son élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que grâce à son expérience, à sa sagesse et à ses talents démontrés, nos délibérations seront couronnées de succès.

Je voudrais également rendre un hommage tout à fait mérité à son prédécesseur, S. E. M. Han Seung-soo, ancien Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée, pour la façon remarquable dont il a assumé ses

fonctions de Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également louer le Secrétaire général pour son dévouement continu à la paix et au développement dans le monde entier. Lors de sa récente visite au Mozambique, nous avons eu l'occasion de discuter des meilleurs moyens de faire avancer les objectifs de l'ONU et de renforcer la coopération entre notre pays et l'Organisation. Nous sommes déterminés à travailler en étroite collaboration avec le Secrétaire général.

Le Gouvernement mozambicain se félicite que la Confédération suisse soit devenue Membre de l'ONU et se réjouit également à la perspective d'accueillir la République démocratique de Timor-Leste au sein de l'Organisation. Ils renforceront notre Organisation universelle.

Permettez-moi d'exprimer notre sympathie aux peuples et aux gouvernements de plusieurs pays du monde qui ont été récemment frappés par de graves inondations. Le Mozambique et l'Afrique australe comprennent les conséquences économiques et sociales des inondations. Ces dernières, ainsi que la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles se produisent fréquemment dans le monde et notamment en Afrique. Par conséquent, nous espérons et escomptons un jour être mieux à même de faire face aux problèmes découlant des catastrophes naturelles. Peut-être le moment est-il venu de réexaminer les résultats de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles de Yokohama, qui s'est tenue en 1994.

Les attaques du 11 septembre 2001 ont montré à tout un chacun les dangers du terrorisme international, qui constitue une grave menace à la paix et à la sécurité de chaque nation, riche ou pauvre. À cet égard, nous avons le devoir collectif de lutter contre cette menace de manière efficace, sous la direction de l'ONU. Pour que nos efforts aboutissent, nous devons comprendre et aborder les causes profondes du terrorisme, parmi lesquelles nous souhaitons mettre en relief la pauvreté et autres injustices.

Outre la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, nous devons dûment reconnaître les déclarations et les accords régionaux visant à combattre et à éliminer le terrorisme, tels que la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, ainsi que la

Déclaration contre le terrorisme adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe en janvier dernier. Ce sont des outils précieux en vue de renforcer la coopération et de fournir une plate-forme pour une action efficace aux fins d'éliminer le terrorisme.

Le Mozambique a déjà soumis son rapport sur la législation et les mesures destinées à prévenir le terrorisme et à lutter contre lui, et il a également atteint la phase ultime du processus de ratification des 12 conventions relatives au terrorisme. Cependant, pour une mise en oeuvre efficace de ces instruments juridiques, le Mozambique a besoin de l'appui de la communauté internationale pour renforcer ses institutions, notamment la police, le système judiciaire, le système financier et le Ministère de la justice.

Nous avons été témoins, cette année, de la tenue d'un certain nombre de conférences et de sommets importants de l'ONU, consacrés à tout un éventail de questions socioéconomiques, à savoir la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial de l'alimentation, le Sommet mondial pour le développement durable et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Nous avons également noté la tenue à Barcelone d'une conférence internationale sur le VIH/sida, au cours de laquelle nos dirigeants ont reconnu que cette pandémie était un problème général qui met au défi notre volonté commune et qui exige une responsabilité et une réaction mondiales.

L'élément commun de toutes ces manifestations a été l'accord solide et unanime quant à la nécessité de mettre en oeuvre les résultats convenus et les engagements souscrits, de façon à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Nos dirigeants ont souligné qu'à cette fin, il fallait que nous soyons unis dans nos objectifs, notre responsabilité collective et notre volonté politique.

De façon continue et critique, nous devons évaluer les progrès effectués dans chaque domaine d'engagement, en vue de réaliser les aspirations et de répondre aux besoins de nos peuples. L'avenir du monde est entre nos mains. Nous devons être à la hauteur des attentes de nos peuples. Le moment est venu d'agir. Nous devons agir de façon résolue, pour honorer les engagements souscrits dans la Déclaration du Millénaire.

Mon gouvernement a suivi avec un vif intérêt la récente évolution de la situation au Moyen-Orient. Nous exhortons les deux parties à retourner à la table des négociations pour trouver une paix durable dans cette région; cette paix doit comporter un État palestinien indépendant vivant côte à côte avec Israël, ainsi qu'un règlement des questions en suspens jugées importantes par les deux parties. Sans une solution juste et globale de la question de Palestine, et sans le respect total des intérêts légitimes de tous les peuples de la région, les perspectives de paix continueront d'être insaisissables et lointaines. La communauté internationale devrait encourager tant les Israéliens que les Palestiniens à travailler durement pour la paix, puisant toute la force et la détermination requises pour surmonter les obstacles qui encombrant le chemin. Compte tenu de notre propre expérience au Mozambique, nous pensons que la paix est une possibilité réelle au Moyen-Orient, et que les parties doivent saisir cette occasion sur-le-champ.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Gouvernement iraquien de la sage décision qu'il a prise de permettre le retour des inspecteurs de l'ONU. Nous espérons que la reprise des inspections marquera une ère nouvelle de coopération entre l'Iraq et l'ONU, dans l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Cette session se déroule à un moment où nous sommes témoins de progrès importants sur le plan du règlement des conflits en Afrique. En Angola, nous avons noté avec satisfaction la conclusion d'un Mémoire d'accord entre le Gouvernement et l'UNITA, qui a marqué la fin d'une guerre de très longue durée. Nous saluons ce Mémoire d'accord et nous pensons qu'il augure une ère nouvelle pour le peuple angolais : une ère d'espoir et de grandes attentes. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'appuyer le peuple et le Gouvernement angolais dans la consolidation de la paix et de la stabilité, la reconstruction nationale, le renforcement de la démocratie, ainsi que pour répondre aux besoins humanitaires actuels.

La Sierra Leone vit dans la paix, après l'aboutissement du processus de paix, à la suite d'élections générales et présidentielles. Nous espérons que cette évolution positive débouchera sur un assainissement du climat politique dans la région du fleuve Mano dans son ensemble.

Les accords récents entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, ainsi que l'entente entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda, ont fait naître l'espoir que le processus de paix serait irréversible. La réalisation de la paix en République démocratique du Congo contribuera sans nul doute à apporter la stabilité nécessaire dans la région des Grands Lacs et ouvrira la voie à une intégration économique rapide de l'Afrique australe. Nous pensons qu'avec de la bonne volonté, il peut y avoir une solution répondant aux préoccupations de toutes les parties impliquées dans ce conflit.

Aux Comores et au Lesotho, la paix est maintenant une réalité. Nous saluons les efforts déployés par les peuples de ces pays pour faire de l'Afrique un continent d'espoir. Nous sommes heureux de voir l'Éthiopie et l'Érythrée travailler de concert, avec l'appui de l'ONU, pour renforcer la paix et les relations de bon voisinage. L'acceptation par les deux parties de la décision de la Commission du tracé des frontières a été un grand pas en avant.

Mon gouvernement est préoccupé par l'absence de progrès au Sahara occidental. Nous souhaitons encourager l'ONU et les parties concernées à poursuivre leurs efforts, dans le cadre établi, en vue de trouver une solution durable et internationalement acceptable à cette question.

Les dirigeants africains ont établi le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), instrument permettant de faire face à ces problèmes. Le NEPAD repose sur le principe du contrôle par l'Afrique et il est destiné à établir un ordre du jour visant à rénover le continent et à embrasser les priorités nationales et régionales, ainsi que les plans de développement. Cela doit se faire au moyen d'un processus participatif et d'un nouveau cadre d'interaction et de partenariat avec le reste du monde.

L'appui déjà exprimé par de nombreux partenaires de l'Afrique indique que le NEPAD est une initiative viable. Dans ce contexte, je voudrais saluer les résultats encourageants du Sommet du Groupe des Huit (G-8), qui vient de se tenir à Kananaskis (Canada), où les pays les plus industrialisés du monde ont exprimé leur appui au NEPAD. Dans le même esprit, je salue les résultats de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour examiner le NEPAD, qui s'est tenue il y a deux jours dans cette salle. Ces résultats renforcent notre espoir d'un avenir



meilleur pour l'Afrique. Travaillons ensemble à en faire une réalité.

Au Mozambique, dans le cadre des efforts de lutte contre la pauvreté et de mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, le Gouvernement a approuvé et appliqué un plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue, connu localement sous le nom de PARPA. L'objectif d'ensemble de PARPA est de réduire de façon significative la pauvreté absolue dans le pays en investissant dans l'éducation, la santé, l'agriculture et le développement rural, en assurant une bonne gouvernance et en stabilisant la situation sur le plan macroéconomique.

PARPA est en partie financé grâce aux économies réalisées du fait de la réduction de la dette par nos créditeurs – bilatéraux et multilatéraux – en vertu de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Nous sommes reconnaissants à tous nos partenaires de la réduction de la dette et des annulations dont nous bénéficions. Continuons d'oeuvrer de concert pour trouver une solution finale.

Cette session se déroule à un moment particulièrement important de l'histoire du Mozambique, car le 4 octobre 2002 nous célébrerons le dixième anniversaire de la signature de l'Accord de paix de Rome qui a marqué la fin d'une guerre dévastatrice de déstabilisation. Dix ans après ce succès historique, les Mozambicains ont préservé la paix et prouvé qu'ils pouvaient vivre ensemble dans l'harmonie. Vu la grande signification historique de cette date, nous l'avons déclarée fête nationale : Journée de la paix et de la réconciliation.

Les Mozambicains jouissent aujourd'hui des dividendes de la paix, récoltés avec la contribution appréciable de l'Organisation des Nations Unies dans ce qui est devenu un exemple d'opération de maintien de la paix réussie.

Pour consolider cette paix durement acquise, nous mettons en oeuvre nos propres plans de développement nationaux afin de promouvoir le bien-être de notre peuple. Nous renforçons également la démocratie, la gouvernance et la primauté du droit, et des préparatifs sont actuellement en cours en vue de tenir les prochaines élections municipales de 2003 et des élections générales et présidentielles en 2004.

Dans mon allocution à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, j'ai fait état des

conséquences négatives des inondations qui ont frappé le Mozambique pendant deux années consécutives, en 2000 et 2001. Aujourd'hui, je suis heureux d'informer l'Assemblée que la plupart des victimes des inondations ont été réinstallées et entreprennent des activités productives. L'économie mozambicaine se relève progressivement du fléau des inondations, et grâce au dur labeur du peuple mozambicain et à une aide internationale appropriée, mon pays a atteint un taux de croissance, mesurée par le produit intérieur brut, de 13,9 % l'an dernier et de 12,1 % pour les six premiers mois de cette année.

Le rapport du Secrétaire général sur l'assistance au Mozambique (A/57/97), document dont il faut louer la qualité, rend compte plus complètement des succès enregistrés par les Mozambicains dans le processus de reconstruction nationale et de relèvement économique et social après les inondations de 2000 et de 2001. Le *Rapport mondial sur le développement humain* (2001) fournit des preuves supplémentaires des progrès réalisés.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la sincère gratitude du peuple et du Gouvernement mozambicains à la communauté internationale pour son appui inestimable aux victimes des inondations. Le Mozambique continuera de compter sur l'appui de la communauté internationale, en particulier en vue d'atténuer les effets de la sécheresse qui sévit au Mozambique et dans d'autres pays de l'Afrique australe et de l'Est et en vue de mieux préparer le pays à faire face aux catastrophes naturelles.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que mon pays a foi en l'Organisation des Nations Unies et en sa Charte, car elles demeurent les fondements indispensables d'un monde juste, pacifique et plus prospère. Nous pensons que la réforme de l'ONU en cours lui permettra de fournir de meilleurs services aux États Membres, en particulier à ceux qui en ont le plus besoin. Nous sommes convaincus que la réforme débouchera sur une ONU plus forte et nettement centrée sur les pays en développement et sur des initiatives orientées vers les résultats.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Kolawolé Idji, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine du Bénin.

**M. Idji** (Bénin) : Au nom de la délégation de la République du Bénin, qu'il me soit permis d'exprimer

mes chaleureuses félicitations à M. Jan Kavan pour sa brillante élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ses qualités et sa grande expérience de la vie internationale ainsi que son dévouement aux grandes causes défendues par l'Organisation des Nations Unies constituent des gages certains pour la bonne conduite de nos débats.

Je tiens à lui donner ici l'assurance de la collaboration franche et du soutien constant de la délégation béninoise en vue de la réussite totale des travaux de la présente session.

Je voudrais saisir la présente occasion pour féliciter et aussi remercier son prédécesseur, M. Han Seung-soo de la République de Corée, qui a présidé avec compétence et dévouement les travaux de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais associer à cet hommage M. Kofi Annan, notre Secrétaire général, dont le dévouement et les hautes qualités ont donné à notre Organisation de nouvelles lettres de noblesse.

Le message que j'apporte du Bénin est un message de paix, telle que vécue par notre peuple, et de préservation de la paix dans toutes ses dimensions, conformément à la Charte de notre Organisation commune et à la Déclaration du Millénaire dans laquelle nous avons pris l'engagement de construire au profit des générations futures un monde libéré de la peur, de la faim et de l'ignorance.

En effet, le souvenir des actes de barbarie perpétrés il y a un an, le 11 septembre 2001, entre autres, ici même à New York, reste vivace dans notre mémoire, rendant plus pressante encore l'exigence d'une avancée plus significative dans notre oeuvre commune de civilisation. La compassion et la sympathie sincères et spontanées des peuples du monde entier envers les victimes des horribles attentats du 11 septembre, ont apporté la démonstration que nous sommes plus que jamais liés par un destin solidaire.

Il est donc important et nécessaire de donner un contenu concret à cette solidarité et cette responsabilité partagée. L'Organisation des Nations Unies devrait continuer à jouer un rôle dynamique dans la promotion de la coopération internationale pour la prévention et la répression des actes de terrorisme.

En tout cas pour le Bénin, rien, absolument rien au monde, aucun prétexte ne saurait justifier des actes

d'une si grande barbarie, et les images effroyables que je ne veux pas rappeler ici demeureront gravées dans la mémoire collective de l'humanité tout au long du XXI<sup>e</sup> siècle. Le Bénin, dont l'engagement ferme à lutter contre le terrorisme ne souffre d'aucune ambiguïté, entend continuer à combattre ce fléau avec détermination.

C'est ainsi que pour donner suite à la résolution 1373 (2001) adoptée par le Conseil de sécurité le 28 septembre 2001, le Bénin a soumis un rapport sur les mesures qu'il a prises pour prévenir et réprimer les actes de terrorisme. Un dialogue constructif et efficace est en cours avec le Comité du Conseil de sécurité sur les mesures envisagées notamment pour prévenir et réprimer le financement des actes de terrorisme. Mais la lutte contre le terrorisme sera d'autant plus efficace et globale qu'elle sera organisée dans le strict respect des buts et principes des Nations Unies. L'urgence d'une définition juridique claire et précise du terrorisme international nous apparaît ainsi très clairement de manière à éviter que le jeu désordonné de nos initiatives individuelles ou solitaires ne vienne compromettre l'efficacité de la coalition mondiale contre le danger du terrorisme.

En plaçant l'Afrique au coeur de ses préoccupations pour le millénaire, l'Organisation des Nations Unies a, à juste titre, voulu concentrer l'attention de la communauté internationale sur ce continent, qui, malgré les louables efforts qu'il déploie, a du mal à trouver ses marques sur la voie du développement. Au nombre des raisons qui expliquent cette situation figure la persistance des guerres et des conflits qui ensanglantent de manière cyclique cette région du monde.

Conscients que notre continent se trouve de ce fait à une étape critique de son évolution, car confronté à de nouveaux défis, et qu'il revenait au premier chef à l'Afrique elle-même d'assumer ses responsabilités, les dirigeants africains ont pris un certain nombre d'initiatives politiques dans le sens du règlement des conflits, et ils ont fait l'important pari de doter l'Afrique de cadres de concertation et d'action nouveaux. Ce mouvement de renaissance de l'Afrique, résolue à prendre son destin en main et à chercher d'abord par elle-même des solutions à ces maux, mérite d'être encouragé, et il le sera en soutenant l'Union africaine, qui a été portée sur les fonts baptismaux à Durban en Afrique du Sud, en juillet 2002. L'Union africaine reprend à son compte la vision

des pères fondateurs des nations africaines et de la défunte Organisation de l'unité africaine. L'Union africaine se distingue de l'Organisation de l'unité africaine par l'accent qu'elle met sur la nécessité de l'intégration économique du continent, par l'affirmation que la paix est une condition incontournable, que la sécurité et la stabilité sont indispensables pour créer un environnement propice au développement, et que la bonne gouvernance doit être le mode de gestion ordinaire de nos États.

J'affirme donc ici, comme nombre de mes prédécesseurs à cette tribune, que l'Afrique a commencé à faire sa part de chemin. Elle attend les manifestations concrètes de la bonne volonté souvent affichée par la communauté internationale. Elle l'attend dans ses oeuvres vives, dans ses manifestations concrètes. Elle l'attend, par exemple, pour le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Sous la haute direction du Président de l'Assemblée générale, nous avons consacré une journée entière de nos débats à ce programme de l'Union africaine. Les observations fort pertinentes, les engagements souscrits, les paroles fortes qui ont été dites à cette tribune même me dispensent amplement de revenir plus longuement sur ce sujet. Il nous faut maintenant passer à l'acte, et le temps presse.

La mondialisation doit devenir synonyme de mieux-être pour chaque peuple du monde, et le monde ne peut pas s'offrir plus longtemps le spectacle d'une Afrique marginalisée, ravagée par les guerres et les maladies, et qu'on observe avec condescendance, comme si les ressources disponibles aujourd'hui sur la planète ne permettaient pas d'enrayer la catastrophe. Mais je suis sûr que notre prise de conscience collective est bien réelle et sincère.

C'est pourquoi, je salue l'opportune initiative du Conseil de sécurité de créer un Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Nous voulons voir dans cette initiative le signe d'un engagement réel et permanent du Conseil de sécurité à agir pour mettre un terme au cycle de la violence en Afrique, et, partant, à accorder un traitement égal à toutes les crises humanitaires sans exclusive.

Dans le cadre de l'effort collectif entrepris pour examiner et traiter la question de la prévention et du règlement des conflits dans une vision globale et une

approche intégrée qui prend en compte les dimensions politique, économique et sociale, ma délégation recommande que soit renforcée l'interaction entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, notamment par le développement d'une concertation étroite avec le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour les pays africains qui sortent d'un conflit.

L'un des signes les plus encourageants pour l'Afrique ces dernières années, ces derniers mois même, c'est cette volonté véritable de mettre définitivement fin aux guerres fratricides. Nous devons partout soutenir ces efforts, en Sierra Leone, en Angola, au Congo, en Érythrée, en Éthiopie, partout!

Je voudrais ici mentionner spécialement la Sierra Leone, qui a traversé victorieusement un processus électoral qui était plein d'aléas et de dangers. C'est le lieu de rendre également un hommage mérité à l'Organisation des Nations Unies et aux pays qui, au plan bilatéral, accompagnent la Sierra Leone pour faciliter sa réinsertion dans la communauté des nations. Je forme le voeu que l'évolution positive de la situation dans ce pays produise un effet d'entraînement au sein de l'Union du fleuve Mano.

Je salue également les progrès remarquables enregistrés dans le cadre du processus devant conduire au rétablissement de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo. À ce titre, je voudrais rendre un hommage bien mérité au Président Thabo Mbeki ainsi qu'au facilitateur, Sir Ketumile Masire, pour leur engagement et leur persévérance.

Nous nous réjouissons que les canons se soient tus en Angola après tant d'années de souffrances, de destructions et de privations. Il est à ce sujet impérieux de renforcer et de consolider la dynamique de paix enclenchée dans ce pays. C'est pourquoi je voudrais du haut de cette tribune lancer un vibrant et pressant appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte un soutien proportionnel aux immenses besoins pour la reconstruction de l'Angola. C'est à ce prix que les conditions pour l'instauration d'une paix et d'un développement durables pourront être réelles.

Il me plaît également de souligner au titre des initiatives pour la promotion de la paix en Afrique, le succès des négociations de l'accord sur le tracé de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée, ainsi que la poursuite du dialogue pour l'établissement de la paix au Burundi et au Soudan.

En janvier de cette année, mon pays a été porté à la tête du bureau de coordination des pays les moins avancés par la volonté des 49 pays les plus pauvres de la planète. En acceptant cette charge tout à fait honorable, le Gouvernement béninois était parfaitement conscient de la lourde responsabilité qu'il assumait.

En effet, si la question principale à l'ordre du jour de l'humanité est aujourd'hui celle du développement durable, tout progrès dans ce sens, et tout recul, doivent d'abord s'apprécier dans ce groupe de pays dont le Bénin coordonne désormais l'action. Or, la communauté internationale elle-même reconnaît que les problèmes demeurent, et ils sont nombreux. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a dû faire le constat amer que les objectifs précédemment fixés n'ont pas été atteints, et elle avait clairement identifié les principales entraves au développement des pays les moins avancés. Il s'agit notamment de la diminution persistante de l'aide publique au développement, du fardeau de la dette, des conditions défavorables d'accès aux marchés des pays développés, de l'insuffisance des investissements étrangers. En adoptant un Programme d'action et une Déclaration politique, la communauté internationale avait, à Bruxelles renouvelé son engagement à aider les pays les moins avancés à s'attaquer résolument aux mécanismes dont l'engrenage renforce la pauvreté.

C'est donc préoccupés par la nécessité de mobiliser les énergies et les capacités en vue de la mise en oeuvre diligente du Programme d'action de Bruxelles, que les pays les moins avancés ont pris l'initiative de se réunir à Cotonou, du 5 au 7 août de cette année, en vue d'examiner les voies et moyens d'assurer cette fois-ci la mise en oeuvre de ce Programme.

La Conférence de Cotonou a formulé des orientations et fait des recommandations qui sont contenues dans l'importante Déclaration de Cotonou. Au plan national, elle recommande de mettre en place un dispositif d'exécution et de suivi, qui veillerait à l'intégration du Programme d'action dans les programmes nationaux de développement, et qui favoriserait l'établissement d'un forum national de concertation. Elle a également recommandé que les pays les moins avancés élaborent leurs priorités stratégiques de développement en adéquation avec le contexte local, facteur important pour garantir la rationalité et l'appropriation nationale des politiques à

mettre en oeuvre. Au plan international, les organisations du système des Nations Unies et les autres organisations internationales sont invitées à incorporer le Programme d'action dans leur programme de travail et dans les processus gouvernementaux.

À cet égard, il me paraît important d'attirer l'attention de notre auguste Assemblée sur le danger que représente l'amenuisement des ressources à la disposition des institutions opérationnelles du système des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et de souligner l'impérieuse nécessité de rechercher les voies et moyens pour accroître ces ressources aux fins du renforcement de leurs précieuses interventions dans nos pays, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

La réunion ministérielle de Cotonou a par ailleurs recommandé l'établissement d'un tableau synoptique à l'usage du Conseil économique et social pour la revue et le suivi de l'application du Programme d'action par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement.

À ce stade, je voudrais redire toute notre satisfaction et nos remerciements à notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la rapidité avec laquelle il a mis en oeuvre la décision de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale de créer un Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. En effet, le Secrétaire général a déjà nommé à ce poste important, en qualité de Haut Représentant, l'Ambassadeur Chowdhury du Bangladesh, qui a déjà pris fonction. En désignant l'Ambassadeur Chowdhury, le Secrétaire général ne pouvait pas avoir la main plus heureuse. Nous connaissons tous l'Ambassadeur Chowdhury pour sa vaste expérience, sa détermination, son dévouement. Son pays, le Bangladesh, a d'ailleurs rendu au Groupe des pays les moins avancés, pendant 20 ans, des services inestimables, qu'il me plaît de saluer ici tout particulièrement. Il reste à présent à ce que le Secrétaire général et chacun d'entre nous aidions fortement l'Ambassadeur Chowdhury et son Bureau à devenir complètement opérationnels et à réussir leur importante mission en obtenant ce qu'il leur faut comme moyens pour agir.

À cette fin, il importe que chaque État Membre de l'Organisation des Nations Unies, même les plus pauvres, consente quelques efforts par exemple en versant une contribution au Fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles. Le Gouvernement béninois prendra à cet égard, le moment venu, toutes ses responsabilités.

Il y a quelques jours à Johannesburg, au Sommet mondial pour le développement durable, la communauté internationale a reconnu sa responsabilité vis-à-vis de ceux qui sont pauvres, vulnérables et marginalisés en tant que membres de la grande famille humaine. Elle a aussi reconnu la nécessité de conclure une alliance mondiale pour le développement durable, par lequel les pays développés consentiront l'effort de solidarité nécessaire en faveur des pays les plus pauvres. Et là, un pas de géant a été franchi. Mais nous voulons que les faits suivent. Notre voeu le plus ardent aujourd'hui est la matérialisation dans les faits de toutes les mesures préconisées à Johannesburg. Sans cela, il n'y aura pas réduction, mais aggravation de la pauvreté. Nous pouvons, nous saurons conjurer ce danger mortel, mortel pour nous tous.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et des émigrés du Liban, M. Mahmoud Hammoud.

**M. Hammoud** (Liban) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un grand plaisir que de féliciter M. Kavan pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale pour sa cinquante-septième session. Je lui souhaite le meilleur succès pour sa mission. Je voudrais aussi remercier M. Han Seung-soo, qui a dirigé de façon si compétente les travaux de l'Assemblée générale lors de sa cinquante-sixième session, laquelle s'est déroulée au milieu de circonstances graves et terribles.

Je ne saurais manquer d'exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général M. Kofi Annan pour ses efforts sans relâche pour renforcer le rôle de notre Organisation internationale.

J'ai également le plaisir de féliciter la Confédération suisse et le Timor-Leste à l'occasion de leur admission à notre Organisation internationale.

Le Liban considère que l'ONU est la principale institution chargée de la mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales et du respect des règles

du droit international. L'ONU est un havre pour les États, en particulier les petits États, qui trouvent dans la Charte le réconfort dont ils ont besoin dans un monde turbulent. En conséquence, tout écart des dispositions de la Charte, toute mesure visant à contrecarrer et ignorer son autorité ou à empiéter sur elle, toute application sélective de ses résolutions, ou toute tentative d'imposer des règlements ou des solutions aux conflits et contentieux en dehors de son cadre, sapent manifestement la crédibilité de l'Organisation et de ses organes, en particulier celle du Conseil de sécurité. Ces actes portent un coup terrible aux fondements de l'ordre international.

Le Liban estime qu'il existe une relation de cause à effet entre la sécurité et le développement durable, et appelle à poursuivre les efforts, sous l'égide de l'ONU, visant à éliminer la pauvreté et la maladie, combler le fossé entre le Nord et le Sud, et réduire les disparités sociales. Il s'agit là de fléaux qui sont souvent manipulés par ceux qui sont animés de mauvaises intentions à l'égard de l'humanité. À cet égard, le Liban se félicite de la création de l'Union africaine et soutient les principes sur lesquels a été édifié le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Les travaux de cette session coïncident avec le premier anniversaire des horribles attaques terroristes et de la terrible tragédie qui a frappé les États-Unis d'Amérique. Le monde souffre encore de ses effroyables répercussions. Au nom du Liban, je saisis cette occasion pour réaffirmer notre sympathie à l'égard des familles endeuillées. Comme nous, elles sont chagrînées par la perte de leurs enfants, de membres de leur famille et de leurs proches. Nous renouvelons notre engagement à coopérer avec la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme international, conformément aux dispositions de la résolution du Conseil de sécurité 1373 (2001) du 28 septembre 2001, et des autres résolutions pertinentes de l'ONU.

Les événements du 11 septembre 2001 ont empêché la tenue du neuvième Sommet de la Francophonie, qui était programmé l'année dernière sous le thème du « Dialogue entre les civilisations ». Mon pays est fier d'accueillir cette conférence à la mi-octobre. Il ne fait pas de doute que le choix du sujet de cette conférence, avant ces événements dramatiques, démontre certainement la sagesse de ses membres et des participants, et leur conviction du besoin

d'interaction et de dialogue, loin de la logique d'affrontement et d'hostilité.

Le Liban lui-même fut la cible d'attaques terroristes avant le 11 septembre 2001, et son armée a tenu bon face aux auteurs de ces actes pour les vaincre. Le Liban et ses frères arabes ont souffert du terrorisme d'État qu'Israël pratique sans répit, sans en être dissuadé par la communauté internationale, depuis les massacres de Deir Yassine et les massacres des camps de Cana et de Djénine.

Récemment, Israël a commencé à manipuler les événements tragiques de septembre 2001 et la campagne internationale de lutte contre le terrorisme, les utilisant sans vergogne comme prétexte afin de persécuter le peuple palestinien et de le priver de son droit à l'autodétermination. Israël a lancé une campagne de calomnies et de menaces à l'encontre du Liban et de sa résistance légitime, ainsi que contre la Syrie, alors que l'origine du conflit dans la région est à chercher dans l'occupation par Israël de territoires arabes.

En réalité, Israël a constamment défié les résolutions de légitimité internationale. Depuis plus de 22 ans, Israël n'a tenu aucun compte de la résolution 425 (1978) et a refusé de mettre en oeuvre la résolution du Conseil de sécurité demandant l'établissement d'une mission d'établissement des faits chargée d'enquêter sur le massacre de Djénine. Il a recours à la terreur et à la violence pour mettre en oeuvre une politique d'expansionnisme et de colonies de peuplement illégales. Il a accumulé des armes de destruction massive au sein d'un arsenal où s'empilent principalement des armes nucléaires, biologiques et chimiques. Il continue de s'opposer à toute tentative de parvenir à un règlement pacifique, juste et global de la question du Moyen-Orient, et bénéficie, néanmoins, d'une impunité totale, et n'est jamais tenu pour responsable ni puni pour ses actions. Cette situation ne peut que renforcer l'impression partagée par les gouvernements et les peuples arabes qu'un principe de deux poids, deux mesures joue dans les affaires internationales et que, malheureusement, on permet à Israël de rester en dehors de la loi et de se placer au-dessus des lois.

Ce matin, M. Shimon Pérès a accusé le Hezbollah de terrorisme parce qu'il a contribué de façon efficace à la résistance légitime à l'occupation israélienne et a

obligé les forces israéliennes à se retirer de la plus grande partie du territoire libanais occupé.

Le Hezbollah est un parti représenté au Parlement libanais et participe à la vie politique, économique et sociale du Liban.

M. Pérès est en fait la dernière personne qui devrait s'arroger le droit de parler de terrorisme. Il est directement responsable de la mort de 102 femmes, enfants et personnes âgées à Cana, lorsque Israël a bombardé les tentes de la FINUL où ils s'étaient réfugiés en quête d'abri. Israël devrait être tenu responsable de ces crimes.

Israël a été fondé grâce au terrorisme et il l'utilise afin d'occuper les territoires et établir ainsi un fait accompli.

Si les massacres auxquels s'est livré Israël à Deir Yassine, Cana et Djénine ne sont pas du terrorisme, alors qu'est-ce que le terrorisme?

Lorsque les avions israéliens franchissent le mur du son au-dessus des villes et des villages libanais, est-ce que cela n'est pas une forme de terrorisme et d'intimidation?

Lorsque Israël enlève des citoyens libanais de leurs foyers et les détient dans des prisons israéliennes en tant qu'otages, est-ce que cela n'est pas aussi une forme de terrorisme?

Lorsque des centaines de milliers de mines terrestres sont disséminées dans le Sud-Liban afin de tuer des civils, est-ce que cela ne constitue pas une forme de terrorisme qui devrait faire l'objet de condamnations vigoureuses?

Lorsque Israël menace constamment d'envahir le Liban et de détruire ses institutions civiles, son infrastructure et ses projets de développement, est-ce que ce n'est pas une forme terrible de terrorisme, qui met en péril nos espoirs de reconstruction et de relèvement?

Comme si le fait d'occuper les territoires arabes et de terroriser les populations civiles qui y vivent ne suffisait pas, l'avidité pousse Israël à s'approprier nos richesses naturelles et nos ressources en eau, en violation du droit international et de ses instruments. Le Premier Ministre israélien a menacé directement d'attaquer le Liban, sous prétexte que nous détournons le cours des rivières Hasbani et Wazzani. Toutefois, il demeure que le Liban essaie de puiser des quantités

d'eau limitées et d'approvisionner des villages démunis du sud qui ont souffert de l'occupation israélienne depuis des années, ce qui nous amène à pomper un total d'à peu près 9 millions de mètres cubes d'eau annuellement. Quel que soit le type de normes que l'on invoque, cette quantité se trouve bien en deçà de ce à quoi nous avons légitimement droit; elle ne représente qu'un dixième de nos droits en tant qu'usager.

Le Liban rejette donc une nouvelle fois les menaces israéliennes et attire l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur le danger que représentent ces menaces et sur leurs incidences négatives directes sur la paix et la sécurité internationales. Il est difficile pour une société humaine, quelle qu'elle soit, de parvenir à un climat marqué par la sécurité en l'absence de justice politique, économique et sociale. Nous pensons donc que les démarches fondées sur des considérations sécuritaires ou des solutions provisoires ou partielles ne peuvent seules réussir en aucun cas à régler le conflit du Moyen-Orient. C'est pourquoi nous demandons l'adoption d'une démarche qui tienne compte de la priorité à accorder à la dimension politique de ce conflit, ainsi que de la nécessité d'arriver à une solution juste et globale du conflit dans la région, sous tous ses aspects.

Dans ce contexte, les dirigeants arabes ont adopté à l'unanimité, au Sommet arabe de Beyrouth les 28 et 29 mars 2002, une initiative de paix intégrale et indivisible qui se fonde sur les points suivants.

Premièrement, Israël doit effectuer un retrait total des territoires arabes occupés, y compris les hauteurs du Golan syrien, jusqu'à la ligne de démarcation du 4 juin 1967, ainsi que des territoires qui sont toujours occupés au Sud-Liban; deuxièmement, il doit parvenir à une solution juste du problème des réfugiés palestiniens, qui doit être convenu conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale; troisièmement, il doit accepter la création d'un État palestinien indépendant et souverain dans les territoires palestiniens occupés depuis le 4 juin 1967 sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Ensuite, les États arabes s'engageront à considérer que le conflit arabo-israélien a pris fin, et concluront un accord de paix avec Israël, en assurant la sécurité pour tous les pays de la région, et établiront

des relations normales avec Israël dans le contexte de cette paix juste. Un élément déterminant de l'initiative de paix arabe est d'assurer le rejet de toute forme de réinstallation des réfugiés palestiniens qui soit incompatible avec les spécificités des pays hôtes arabes.

Il est regrettable qu'Israël ait répondu à cette initiative par une escalade de l'agression et en réoccupant la Rive occidentale, en ciblant sans relâche les vies humaines et les biens dans les territoires palestiniens occupés. De même, d'aucuns ont choisi d'ignorer cette initiative ou d'y passer outre, en dépit de son caractère global, de son approbation unanime par les Arabes et d'un vaste appui international.

Le Sommet de Beyrouth a établi un comité spécial afin de mettre en oeuvre l'initiative de paix arabe. Une fois formé, le comité a demandé une réunion avec le Quatuor afin de présenter l'initiative et afin de confirmer son statut comme point de référence pour le règlement du conflit arabo-israélien. L'initiative contient toutes les références précédentes remontant à la Conférence de paix de Madrid, tenue en 1991, et se fonde sur des résolutions relevant de la légitimité internationale. Nous demandons à ce qu'elle soit soumise au Conseil de sécurité en vue d'une adoption et en vue de l'établissement ultérieur d'un mécanisme international destiné à la mettre en oeuvre.

Une réunion s'est tenue hier entre le Quatuor et une délégation du comité au Siège des Nations Unies. Nous espérons que ceci ouvrira la voie à un mécanisme de consultations préalables et d'efforts conjoints sur la base des résolutions de la légitimité internationale et de l'initiative de paix arabe.

L'initiative de paix arabe, que nous approuvons et qui a été adoptée à l'unanimité par les pays arabes, marque une occasion historique qui ne se représentera peut-être pas. Elle ne peut pas être remplacée par des démarches partielles ou provisoires, qui se sont avérées futiles au cours des décennies passées. Au lieu de mener à la paix longtemps attendue, elles ont mené à une violence renouvelée. Nous demandons donc à la communauté internationale d'adopter cette initiative et de l'appuyer, étant donné qu'elle représente une chance pour la réalisation de nos aspirations – à savoir, une paix juste et globale au Moyen-Orient.

En soumettant des différends à l'Organisation des Nations Unies et en mettant en oeuvre ses résolutions, notamment celles du Conseil de sécurité, on pourrait

garantir le règlement pacifique de tout conflit. En suivant cette voie, les parties pourraient s'épargner d'avoir recours à des moyens militaires afin de régler leurs différends. Il pourrait se révéler difficile de contenir les conséquences tragiques d'une action militaire dans une région donnée. Ceci est particulièrement vrai de l'Iraq, qui a également fait l'objet de délibérations au Sommet arabe de Beyrouth. Il y a également été décidé que la solution du problème iraquien n'est possible que par le biais du dialogue entre l'Iraq et les Nations Unies. L'Iraq ne devrait pas être une fois encore le théâtre d'une guerre, qui accroîtrait les souffrances endurées par son peuple. Les dirigeants arabes estiment qu'une attaque contre tout État arabe constitue une menace pour la sécurité nationale de tous les pays arabes.

En tant que Président du Sommet arabe, le Liban espère que l'Iraq respectera la volonté de la communauté internationale et permettra le retour des équipes internationales d'inspection des armements, mettant ainsi un terme aux souffrances de son peuple et ouvrant la voie à un règlement global qui débouchera sur la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité et, ensuite, sur la levée des sanctions. Nous espérons également que ceci permettra au Moyen-Orient de se débarrasser des armes de destruction massive et écartera la menace du recours ou le recours à la force contre l'Iraq, préservant et respectant ainsi sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale.

Ayant été l'un des membres fondateurs de l'ONU et ayant participé à la rédaction de sa Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Liban est fier de sa relation solide et positive avec cette organisation. Comme les membres le savent peut-être, depuis 1978, l'Organisation a déployé la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) à la suite de l'occupation israélienne. En mai 2000, la FINUL a eu la possibilité de commencer à s'acquitter de son mandat après qu'Israël a été forcé de se retirer de la plus grande partie des territoires du sud. Ce retrait a été rendu possible grâce à la solidarité de notre peuple, à sa résistance légitime à l'occupation israélienne, au fait que notre gouvernement a soutenu ses efforts héroïques pour obtenir sa libération, et à l'appui de la communauté internationale à sa juste cause. Les fermes libanaises de Chebaa, au pied du mont Hermon, ainsi que trois autres points le long de la ligne de retrait sont toujours occupés.

Un autre élément important du mandat de la FINUL qui reste encore à accomplir est le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Cette tâche continue de souffrir de l'occupation continue d'Israël, de ses menaces contre le Liban et de ses provocations, comme le montre tous les jours la violation répétée de la souveraineté du Liban sur son territoire, son espace aérien et ses eaux territoriales. Israël continue d'occuper le Golan syrien et d'ignorer le droit de retour des réfugiés palestiniens. Il a rejeté toute initiative visant à trouver une solution juste et globale au problème du Moyen-Orient. Je voudrais profiter de cette occasion pour saluer les efforts de l'ONU et le rôle important de la FINUL dans l'accomplissement de son mandat.

La libération des territoires libanais de l'occupation israélienne ne sera pas complète tant que nous n'aborderons pas la question du legs odieux de l'occupation afin de trouver une solution juste au problème des réfugiés palestiniens, en particulier de ceux qui vivent au Liban. Cette solution devrait être fondée sur leur droit au retour et sur un refus de leur installation au Liban. Ne pas inclure les réfugiés dans l'équation d'une solution fondée sur le droit au retour et le refus de leur installation dans les pays d'accueil, reviendrait à créer une bombe à retardement. Cela saperait la sécurité que nous nous efforçons tous d'instaurer au Moyen-Orient sur la base d'un règlement pacifique, juste et global du conflit.

Nous voudrions souligner ici que l'on ne parviendra pas à un règlement de la question des réfugiés palestiniens par des négociations bilatérales exclusives entre Israéliens et Palestiniens. Le respect garanti des règles du droit international et la permanence de toute solution exigent que les pays d'accueil et les autres pays concernés, y compris le Liban, participent au processus de négociation.

Pour ce qui est des opérations de déminage, le Liban intensifie sa coopération avec l'ONU afin d'aider à retirer les mines que les forces d'occupation israéliennes ont plantées sur notre territoire. Je ferai aussi remarquer qu'Israël n'a pas remis des cartes et registres complets indiquant de manière précise la localisation de ces mines.

Au Liban, nous attachons la plus grande importance à la libération de nos ressortissants indûment détenus dans les prisons israéliennes. Ils ont été enlevés par Israël et pris en otages, en violation



flagrante des règles et instruments du droit international.

Nul n'ignore que l'occupation israélienne du Sud-Liban a mis notre endurance à l'épreuve. La vie de nos citoyens a été durement ébranlée, leurs biens ont été détruits, leurs infrastructures démolies et notre développement freiné. Une aide internationale accrue est nécessaire pour relancer notre économie et accroître nos possibilités de croissance. Le Liban se réserve le droit d'exiger des compensations pour les dommages provoqués par l'occupation et les actes d'agression israéliens, conformément aux procédures établies dans les instances politiques et judiciaires internationales.

La reconstruction et le relèvement des territoires libanais libérés et la relance de l'économie du Liban comptent parmi les priorités de premier plan de notre gouvernement. Le Liban continue d'oeuvrer au redressement de son économie et à la réforme de son régime fiscal en adoptant des mesures et une législation soigneusement mises au point, notamment la taxe à la valeur ajoutée sur les biens et les services et la réduction progressive des tarifs douaniers, en plus des impôts directs et de la rationalisation des dépenses. Le Parlement libanais a récemment adopté la loi sur la privatisation, qui régleme cet aspect de l'activité économique et en définit les conditions et le champ d'application. Cette législation, notamment les deux lois récemment adoptées, réunit une série de lois formulées pour renforcer la confiance des investisseurs dans le système de liberté des échanges que nous souhaitons vivement préserver.

De même, les personnes occupant des positions de responsabilité dans l'administration libanaise sont soumis à des règles strictes concernant leurs responsabilités, notamment le blanchiment d'argent et l'interdiction de réaliser des gains illégitimes. Il est utile de signaler ici qu'au cours des ans, les forces de sécurité interne du Liban ont détruit toutes les récoltes illicites, notamment les récoltes de haschisch. Mais le Liban n'a pas reçu l'assistance qui a été accordée à d'autres et qui aurait permis à nos agriculteurs de vivre dans la dignité.

Le Liban a signé un accord de partenariat avec l'Union européenne en juin dernier après être devenu membre d'une grande zone arabe de libre-échange à laquelle appartiennent la plupart des États arabes. Le Liban se prépare à se joindre à l'Organisation mondiale

du commerce où il jouit actuellement d'un statut d'observateur.

Nous sommes réunis ici à l'ONU, notre demeure collective, pour engager le dialogue sur les meilleurs moyens de traduire dans la réalité les grandes valeurs de la Charte. Le Liban s'enorgueillit de croire fermement en ces valeurs et du fait que, par son unité nationale, il incarne la pluralité de sa société. Il représente une riche expérience humaine, civilisée et novatrice, dont nous sommes fiers et que la communauté internationale est certainement désireuse de préserver.

Le Liban attend avec intérêt de coopérer avec d'autres Membres pour contribuer au succès de cette session et pour trouver des solutions constructives aux problèmes et aux défis qui se posent à nous, tout en défendant les principes de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, en particulier dans la région du Moyen-Orient. Trouver une solution juste et globale au conflit du Moyen-Orient dans tous ses aspects libérera à coup sûr nos États et nos peuples de l'emprise d'un problème qui, se posant depuis si longtemps, a épuisé leurs ressources et entravé leur développement.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je demande encore une fois aux Membres de limiter leurs déclarations aux 15 minutes convenues, ce qui s'applique aussi à la réunion de cet après-midi.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Stafford Neil, Président de la délégation de la Jamaïque.

**M. Neil** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de la Jamaïque, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Vous pouvez compter sur notre pleine coopération durant cette session. Nous exprimons aussi notre profonde reconnaissance au Président sortant, M. Han Seung-soo, sous la conduite duquel les travaux de la cinquante-sixième session ont été menés à bien.

La Jamaïque souhaite la bienvenue à la Confédération suisse au sein de la famille des Nations Unies, et nous attendons d'accueillir le Timor-Leste qui deviendra Membre de l'Organisation au cours de cette même session.

Il y a 40 ans jour pour jour, le 18 septembre, la Jamaïque rejoignait la famille des Nations Unies, dont elle devenait le 106e membre. Ce fut l'une de nos

premières initiatives de politique étrangère aussitôt après notre accession à l'indépendance. Ce faisant, la Jamaïque indiquait qu'elle était prête à assumer ses obligations de membre de la communauté internationale et à participer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'à la promotion du progrès économique et social, par la voie de la coopération multilatérale au sein du système des Nations Unies. Aujourd'hui, en ce quarantième anniversaire, la Jamaïque réaffirme sa foi dans l'ONU et proclame son attachement inébranlable au multilatéralisme.

Au cours de ces 40 années, la Jamaïque a participé activement à l'élargissement du rôle de l'ONU dans toute une gamme d'activités et de programmes critiques pour le développement et la paix dans le monde. Notre politique consiste à appuyer le renforcement du système des Nations Unies et à en défendre l'autorité morale. Dans un monde dont les intérêts divergent et où les disparités des niveaux de richesse et de puissance militaire sont grandes, l'ONU est un instrument indispensable à la promotion de l'état de droit dans les affaires internationales et au règlement pacifique des litiges.

Avec l'évolution et la complexité croissante des affaires internationales, et notamment le phénomène de mondialisation, qui porte avec lui de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité, il est crucial que l'ONU continue de jouer son rôle. Aujourd'hui, plus que jamais auparavant, nous avons besoin de renforcer les structures et institutions du système international pour sauvegarder nos intérêts communs en instaurant un ordre mondial de paix et de progrès socioéconomique pour tous.

L'année écoulée a vu se produire des événements dramatiques qui ont ramené l'attention sur des problèmes anciens et attiré l'attention sur des problèmes nouveaux. Rappelons le choc et l'horreur des attentats terroristes du 11 septembre; puis la guerre qui a suivi en Afghanistan, la reprise de la violence entre Israéliens et Palestiniens au Moyen-Orient, l'escalade de tensions anciennes en Asie du Sud et, plus récemment, la menace d'une nouvelle guerre en Iraq. Tous ces événements ont été mis en relief par le Secrétaire général dans la présentation de son rapport à l'Assemblée générale, jeudi dernier. La Jamaïque félicite le Secrétaire général de sa claire vision du rôle de l'ONU dans le règlement des problèmes mondiaux actuels.

Parmi les questions à l'ordre du jour exigeant des mesures immédiates, il faut citer la situation au Moyen-Orient, où nous venons d'assister à tant de morts, de destructions et de souffrances humaines, notamment parmi les populations civiles. Il doit être clair, désormais, que la seule vraie façon de ramener la paix et la sécurité est de jeter les fondements d'un règlement juste et durable. Ce qu'il faut maintenant, c'est un plan permettant de faire avancer le processus avec la convocation d'une conférence de paix. D'ores et déjà, un consensus est presque dégagé sur les principaux éléments d'un règlement : le retrait d'Israël des territoires palestiniens occupés; l'exercice de l'autodétermination par le peuple palestinien et la mise en place de dispositifs permettant la coexistence de deux États, Israël et la Palestine, à l'intérieur de frontières clairement définies et internationalement reconnues. Il importe, à notre avis, de saisir d'urgence l'occasion de l'accalmie relative qui se présente actuellement pour organiser des négociations réunissant notamment les dirigeants israéliens et l'Autorité palestinienne.

S'agissant de l'Iraq, qui est au centre de tant de débats depuis quelques semaines, c'est au Conseil de sécurité qu'il incombe de s'acquitter de ses responsabilités d'une façon qui soit acceptable globalement par la communauté internationale et d'empêcher toute action unilatérale qui pourrait avoir des conséquences imprévisibles et entraîner une plus grande instabilité dans la région. C'est là un enjeu important pour l'ONU et nous comptons sur le Conseil de sécurité pour agir en conformité avec la Charte des Nations Unies en vue de sauvegarder l'intégrité du système international et d'assurer le maintien de la paix.

Pour que le monde devienne plus sûr, il faut agir sur une diversité de fronts. L'élimination du terrorisme est une tâche qui exige la coopération de la communauté internationale tout entière. Les mesures systématiques prévues dans la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité mettent en place le cadre de l'action à venir et la Jamaïque participe à cet effort. Il reste que la réalisation des objectifs à long terme passe par une définition des causes profondes du terrorisme aux niveaux politique, économique, social et psychologique. Il importe également que la campagne contre le terrorisme ne soit pas une occasion de cibler ou de clouer au pilori des communautés religieuses ou des groupes ethniques donnés; ou qu'elle ne devienne

pas un prétexte à l'intolérance, à la persécution ou à la discrimination vis-à-vis de minorités, ou encore à des violations des droits de l'homme.

La question du terrorisme s'accompagne de problèmes de sécurité découlant de la croissance continue du commerce illicite de stupéfiants et du transfert illicite d'armes à feu et d'autres armes, qui sont devenus inséparables des opérations de la criminalité organisée. C'est particulièrement vrai dans les Caraïbes, où ce phénomène a pris des proportions alarmantes depuis la mondialisation. Un réseau de trafiquants d'armes et de stupéfiants s'est constitué et développé, qui sape la sécurité intérieure de nos États des Caraïbes et menace la stabilité sociale. Nous reconnaissons les efforts déployés aux niveaux régional et bilatéral pour s'attaquer à ces problèmes de sécurité, mais il faut faire davantage, notamment par une réglementation, un suivi et un traçage des transferts d'armes légères par les autorités judiciaires dans les pays et territoires où ces armes sont fabriquées.

Ce sont là quelques aspects négatifs de la mondialisation qui ajoutent aux problèmes des pays en développement. La mondialisation des échanges, des finances et des moyens de production représente des enjeux encore plus importants. La contraction de l'aide publique au développement (APD) et des flux d'investissement étranger direct et la volatilité des flux de capitaux à court terme ont entraîné au fil du temps un effritement des taux de croissance et une aggravation de la pauvreté, et donc un élargissement du fossé entre pays riches et pays pauvres. Autrement dit, les possibilités de croissance économique et de prospérité entrevues dans le cadre de la mondialisation ne se sont en général pas concrétisées. Au contraire, les pays en développement ont été mis en danger par un système dans lequel la survie n'est possible qu'au prix d'une lutte acharnée contre la désorganisation et la marginalisation. Sans un dispositif quelconque propre à assurer une plus grande équité dans la répartition des bienfaits de la mondialisation, nous continuerons d'assister à l'enrichissement systématique de ceux qui disposent déjà des ressources, des capitaux et des technologies, et qui peuvent tirer bénéfice de la situation de concurrence.

À cet égard, les conférences très importantes tenues au cours de l'année écoulée, qui visaient à faire avancer l'agenda du développement, sont venues à point nommé. À Doha, en novembre dernier, on a commencé à reconnaître les grandes disparités entre les

niveaux de développement et les capacités des différents États et la nécessité d'appliquer un traitement spécial et différencié aux pays en développement. Nous attendons de voir ces principes intégrés à l'architecture des règles de l'Organisation mondiale du commerce. Cela représenterait pour nous un pas important dans l'effort visant à intégrer la notion de développement au programme commercial. Le commerce étant le moteur du développement, il est crucial que des débouchés réels soient ouverts aux produits des pays en développement sur les marchés d'exportation, sans les barrières qui continuent sous différentes formes d'entraver leur accès au marché et de restreindre l'expansion des exportations.

Il convient de renforcer notablement les capacités de production par de nouveaux investissements et des transferts de capitaux vers les pays en développement. À Monterrey, en mars dernier, nous avons cherché à mettre en place un cadre permettant une mobilisation plus efficace des ressources pour le développement à partir de plusieurs sources critiques. Certaines indications donnent à penser que l'APD va être augmenté; nous nous en félicitons, mais l'APD reste encore en deçà des objectifs convenus. En l'absence d'un système de gouvernance mondiale permettant d'assurer l'égalité des possibilités d'investissement et une protection en rapport à la volatilité des flux financiers privés, les sources officielles de financement restent une forme critique d'aide au développement. Il importe donc que ces nouvelles ressources soient disponibles pour que l'on puisse obtenir des résultats concrets sans les complications des conditionnalités et du traitement sélectif.

Alors que nous nous efforçons d'appliquer le Consensus de Monterrey et le programme de Doha, nous attendons également avec intérêt des progrès dans la démocratisation du processus de prise de décision au sein du système international pour le commerce et les finances. Car ce n'est que lorsque les pays en développement se verront octroyer une place équitable et la possibilité de se faire entendre dans la fixation des politiques financières et commerciales internationales que nous commencerons à voir plus d'équité dans la répartition des richesses mondiales.

Tout récemment, à Johannesburg, nous avons saisi une nouvelle occasion de faire avancer le programme de développement durable en progressant dans la mise en oeuvre d'Action 21. Nous nous félicitons des nouveaux objectifs importants qui ont été

fixés. Ils permettent d'exprimer plus pleinement l'engagement de la communauté internationale envers les objectifs de développement du Millénaire. L'épreuve de vérité viendra au moment où il faudra traduire ces engagements en actes, par la mobilisation des ressources en vue de répondre aux critères du programme et de remplir les objectifs qui ont été fixés. Johannesburg constitue par conséquent le point culminant d'une année importante qui a redéfini et recentré les priorités de développement de la communauté mondiale pour le nouveau millénaire. Car le développement durable ne sera pas possible sans financement du développement ni sans programme de développement dans le domaine commercial. La Jamaïque se félicite tout particulièrement des engagements pris à Johannesburg en faveur des petits États insulaires en développement. Nous continuons de souligner qu'il est nécessaire d'accorder une attention particulière aux problèmes de vulnérabilité de ces pays. Il convient de veiller à ce que les chances soient égales pour assurer le bien-être de notre peuple et protéger notre environnement fragile.

On ne saurait y parvenir sans le plein appui de la communauté internationale. Le Programme d'action de la Barbade, adopté en 1994, représente un témoignage de cet appui. Au moment où nous préparons l'examen de sa mise en oeuvre en 2004, nous encourageons un renouvellement des engagements en ce qui concerne ces questions cruciales pour notre survie, notamment les dangers posés par le réchauffement de la planète, l'élévation du niveau de la mer et les catastrophes naturelles.

La Jamaïque se félicite des signes positifs en faveur de l'Afrique, où la diminution des conflits politiques et des turbulences offre une chance réelle d'instaurer la stabilité et le progrès économique. L'Afrique a souffert trop longtemps d'une multitude de problèmes difficiles. Elle devrait pouvoir bénéficier d'un nouveau départ.

La formation de l'Union africaine et l'inauguration du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) sont des initiatives louables qui visent à rapprocher l'Afrique du courant dominant du développement international, à contenir la pandémie du VIH/sida et à combattre la propagation de la pauvreté. C'est maintenant de ressources dont nous avons besoin. Par conséquent, nous demandons instamment que tout soit mis en oeuvre pour veiller à ce que ces nouvelles initiatives

ouvrent la voie à des progrès décisifs pour le développement de l'Afrique.

Dans le domaine du développement social et des droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies a accompli des progrès importants pour développer et promouvoir les droits des personnes appartenant à des groupes vulnérables ou désavantagés. Malgré ces accomplissements, l'Organisation doit faire face à des défis sociaux grandissants, notamment la pandémie du VIH/sida, qui menacent de faire perdre des décennies de progrès dans de nombreuses parties du monde. Une action concertée pour maîtriser la propagation de cette maladie doit demeurer l'une des priorités de notre organisation au même titre que la protection des droits des enfants. Les objectifs spécifiques assortis d'une échéance qui ont été adoptés à la session extraordinaire consacrée aux enfants nécessitent un engagement sans équivoque.

L'une des contributions importantes de l'Organisation des Nations Unies porte sur le développement du droit international en tant que moyen de promouvoir des règles universellement acceptées et de mettre au point des régimes juridiques multilatéraux pour atteindre ces buts communs. Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui est entré en vigueur en juillet 2002, en est la plus récente réalisation.

Un autre exemple est la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Cette année, la communauté internationale va observer le vingtième anniversaire de la signature de cette convention à Montego Bay, en Jamaïque, le 10 décembre 1982. On a largement reconnu la grande importance de cette convention pour sauvegarder les intérêts de tous les pays en matière d'exploitation des ressources océaniques et des questions maritimes.

Nous nous félicitons des travaux accomplis par les deux institutions auxquelles la Convention a donné naissance – l'Autorité internationale des fonds marins qui s'occupe de l'application du concept de patrimoine commun de l'humanité, et le Tribunal international du droit de la mer, en tant qu'enceinte propice au règlement des différends maritimes en vertu de la Convention.

C'est un bon exemple des succès que l'on peut obtenir en travaillant de concert pour aboutir à des solutions communes, par le biais d'un processus multilatéral visant à servir l'intérêt commun. Cela

montre que l'Organisation des Nations Unies fonctionne bien. Nous devons la préserver et la renforcer en tant que gardienne de notre avenir commun.

*La séance est levée à 13 h 35.*